

**DEBAT D' ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024  
SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE FIN 2023 ET  
MARGES A L'HORIZON 2027**

**Conseil municipal du 14 novembre 2023**

Ville de Gif-sur-Yvette  
&  
Cabinet Michel Klopfer  
4, rue Galilée  
75116 Paris  
Tél. : 01 43 06 08 10  
Fax : 01 47 34 15 83  
[cescallier@cabinetmichelklopfer.fr](mailto:cescalier@cabinetmichelklopfer.fr)

# PRESENTATION

- ✓ **Extrait de l'article L.2312-1 du CGCT** : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur (...). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »
  
- ✓ Le rapport doit inclure **diverses informations sur la gestion du personnel et sur l'évolution des dépenses de fonctionnement** et du besoin de financement des budgets municipaux.
  - La loi de programmation des finances publiques 2023-2027, récemment adoptée, reformule une obligation déjà en vigueur depuis 2018 : « À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement. Ces éléments sont présentés, d'une part, pour les budgets principaux et, d'autre part, pour chacun des budgets annexes.. »

→ Objet du présent document.

# PRESENTATION

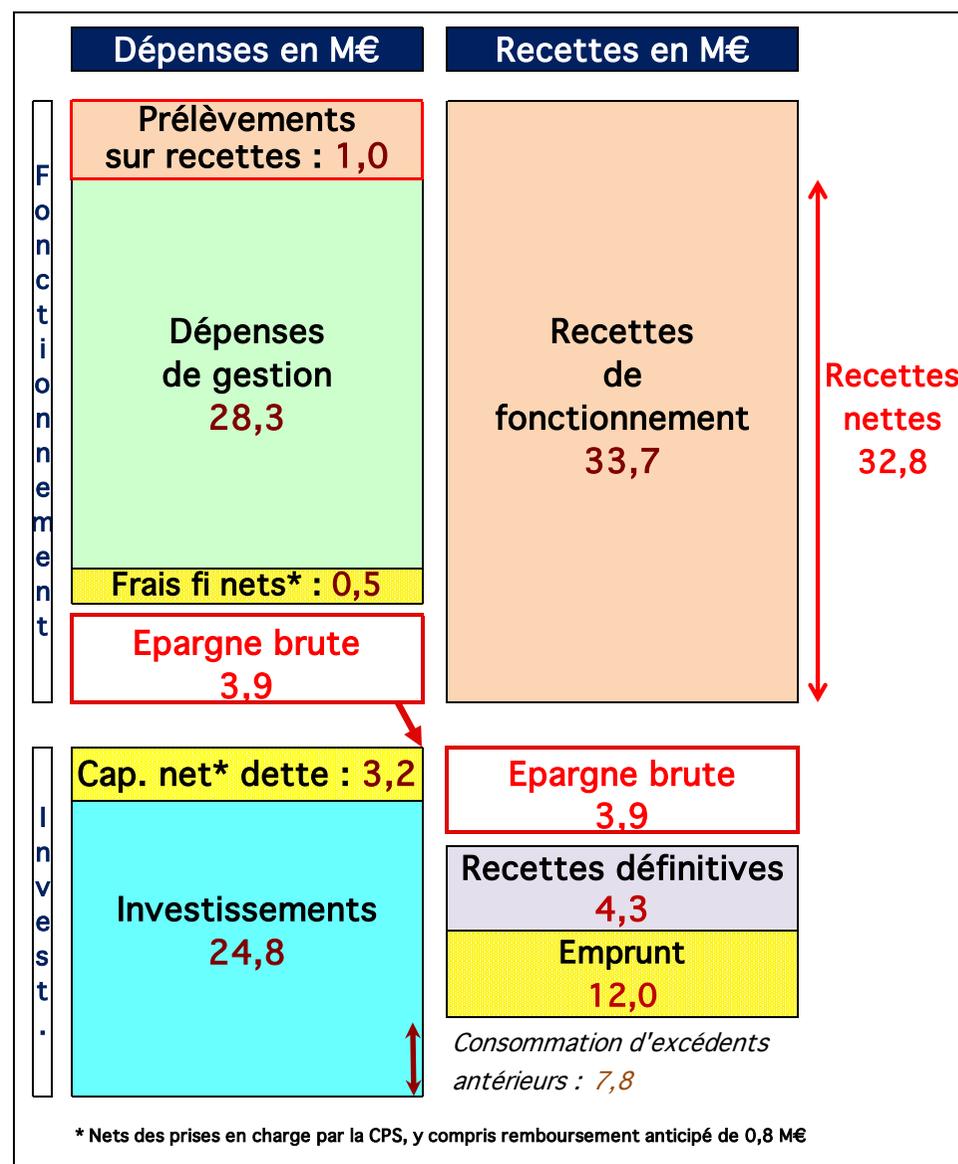
- ✓ **Document conjoint Ville de Gif – Cabinet Michel Klopfer, en 2 parties :**
  - **Partie 1** : Diagnostic financier fin 2023 sur la base d'un compte administratif anticipé, prudemment estimé à 3 mois de la clôture.
  - **Partie 2** : Prospective financière à l'horizon 2027 (4 ans)
  
- ✓ Exercice mené à partir des comptes bruts de la Ville auxquels sont apportés le cas échéant quelques retraitements :
  - Transfert en investissement des mouvements exceptionnels enregistrés en fonctionnement (cessions, ...).
  - Imputation directe des remboursements de dette effectués par la CPS sur les dépenses correspondantes.
  - Prélèvements sur recettes (attribution de compensation CPS, FPIC, ...) comptés en produits négatifs plutôt qu'en charges.
  - Rattachement à leur exercice de recettes ou de dépenses décalées.
  
- ✓ Source des données comparatives :
  - Comptes de gestion 2022 mis en lignes par la DGFiP.
  - Données de fiscalité locale 2022 mises en ligne par la DGFiP (« REI »)
  - Fichier des critères de DGF 2023 mis en ligne par la DGCL.
  - Strate de référence : 20 000 – 50 000 habitants.

**PARTIE 1**  
**ETAT PREVISIONNEL DES FINANCES LA VILLE A L'ISSUE  
DE L'EXERCICE 2023**

# STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF PREVISIONNEL 2023

## FLUX REELS DE L'EXERCICE

- ✓ **Dépenses totales = 57,8 M€ :**
  - **En fonctionnement : 29,8 M€**  
→ dont 1,0 M€ de prélèvements sur recettes.
  - **En investissement : 28,0 M€.**
- ✓ **Epargne brute = solde des flux réels de de fonctionnement = 3,9 M€.**
- ✓ **Service de la dette = 2,9 M€** nets des prises en charge CPS (voirie) et d'un remboursement anticipé de 0,8 M€.
  - Intérêts : 0,5 M€, capital : 2,4 M€.
- ✓ **Emprunt projeté à 12 M€.**
- ✓ **Consommation de 7,8 M€ de « fonds de roulement »** issu des versements anticipés de l'Université en 2022 (piscine de Moulon).



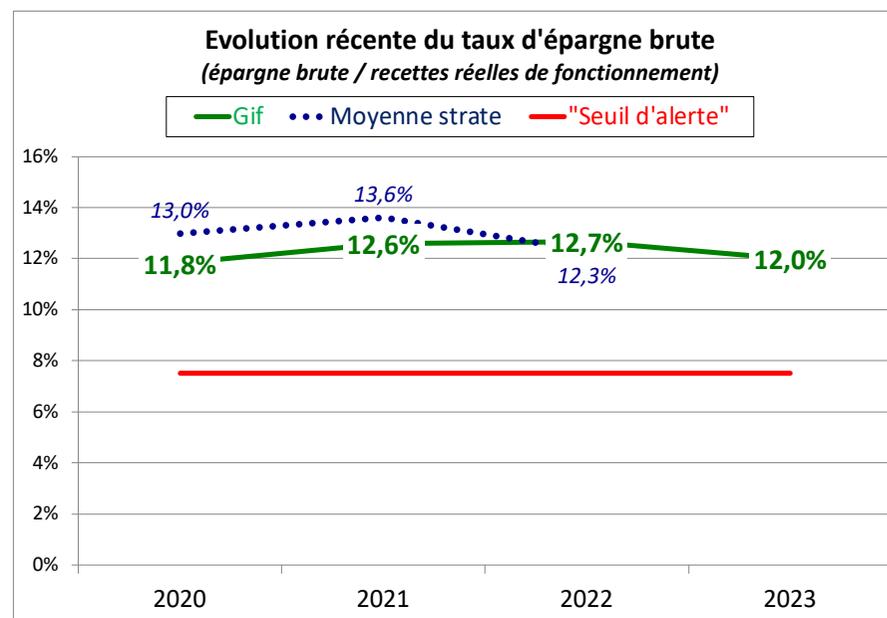
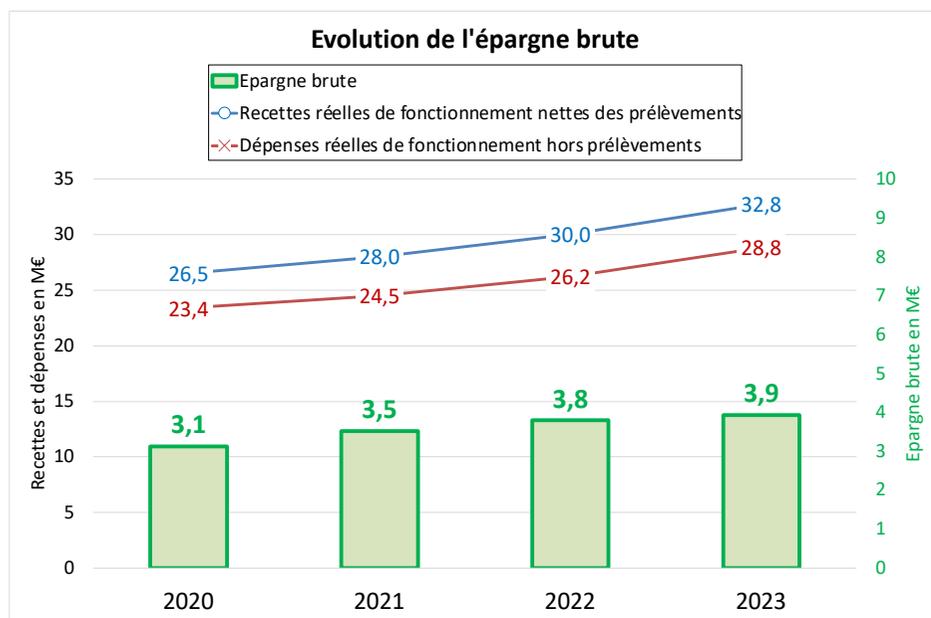
## EPARGNE BRUTE ET TAUX D'EPARGNE BRUTE

- ✓ L'épargne brute, en tant qu'indicateur d'aisance de la section de fonctionnement et de capacité à investir, est **l'une des cibles majeures de la politique financière de la Ville**.
- ✓ Elle se dimensionne usuellement au regard des recettes nettes de fonctionnement → **ratio de « taux d'épargne brute »**.
- ✓ Lecture du ratio de taux d'épargne brute :



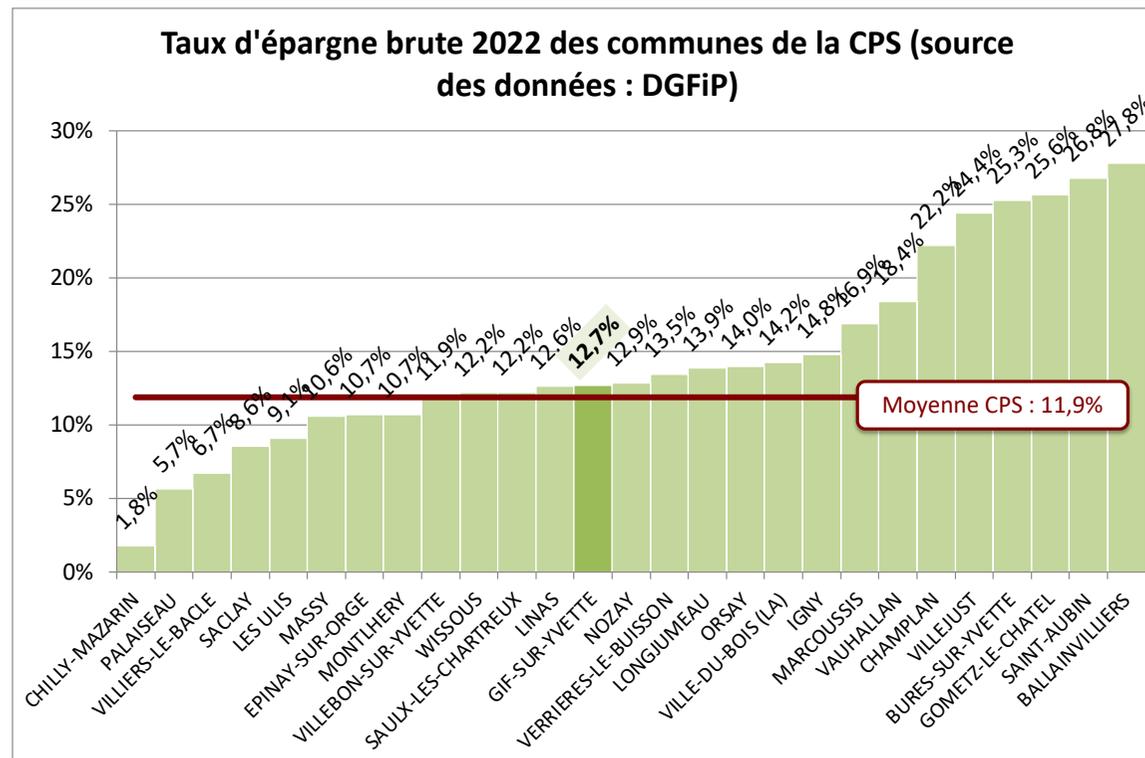
# UNE EPARGNE BRUTE 2023 QUI RESISTE AU CONTEXTE INFLATIONNISTE

- ✓ L'épargne brute devrait poursuivre en 2023 son appréciation tendancielle depuis le point bas de 2020.
- ✓ Elle devrait atteindre **3,9 M€** (prudemment estimés début octobre).
- ✓ A **12,0%**, (au minimum), le taux d'épargne brute affiche un niveau satisfaisant.



# UNE EPARGNE BRUTE LEGEREMENT SUPERIEURE A LA MOYENNE CPS EN 2022

- ✓ En 2022, le taux d'épargne brute giffois (12,7%) dépassait de 0,9 point la moyenne des communes de la CPS (11,9%) au demeurant satisfaisante.
  - Noter toutefois la dispersion à l'intérieur d'une fourchette 1,8% - 27,8%.



# UNE SECTION DE FONCTIONNEMENT SUJETTE A D'AMPLES MOUVEMENTS CONTRAIRES EN 2023

- ✓ La quasi-stabilité de l'épargne brute entre 2022 et 2023 (+0,1 M€) masque **les substantielles variations, équilibrées en termes nets, de plusieurs postes de la section de fonctionnement.**

## Variations exceptionnelles de la section de fonctionnement en 2023 / 2022

### Impact sur l'épargne brute (en k€)

Variations négatives		Variations positives	
Droits de mutation	-418	Majoration des bases fiscales directes (+7,1%)	1 263
Electricité, gaz	-1 076	Loyer galerie de Chevy	750
Personnel (dont mesures nationales)	-559	AC voirie basculée à 50% en investissement	402
Intérêts de la dette	-296		
<b>Total effets négatifs</b>	<b>-2 349</b>	<b>Total effets positifs</b>	<b>2 415</b>

### ✓ 3 ressorts :

- **L'inflation**, qui dope les charges (énergie, personnel) et qui, via la hausse des taux d'intérêt qu'elle entraîne, affecte les droits de mutation, mais détermine a contrario une forte majoration des bases foncières.
- **L'acquisition de la galerie de Chevy**, qui gonfle les intérêts d'emprunts, mais génère un loyer supérieur (équilibrant le total intérêts + capital).
- La possibilité offerte par la CPS **d'imputer en investissement la composante équipement de l'attribution de compensation relative à la voirie** (à 50% en 2023, puis à 100% en 2024).

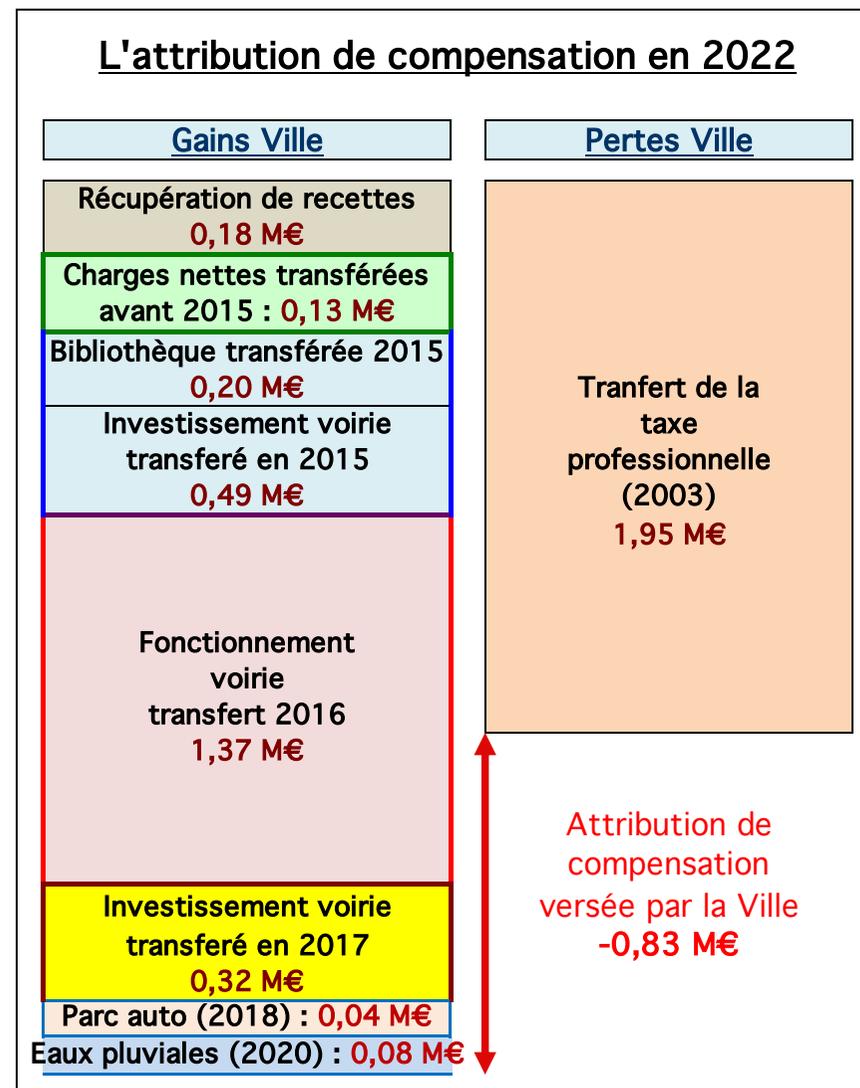
# RETOUR SUR LA MECANIQUE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

✓ L'attribution de compensation (AC) est un flux obligatoire entre communes et EPCI destiné à neutraliser les transferts financiers réciproques intervenus au fil des ans.

- L'AC est **par défaut imputée en fonctionnement** des 2 parties.
- L'AC n'est censée varier qu'en cas de nouveau transfert de charge.
- Les composantes de l'AC sont valorisées en amont du transfert, puis **figées**. Ainsi seules sont transférées financièrement les variations postérieures aux transferts.

✓ AC de Gif en 2022 = **0,83 M€ versés en fonctionnement à la CPS.**

- Dépenses transférées > recettes transférées.

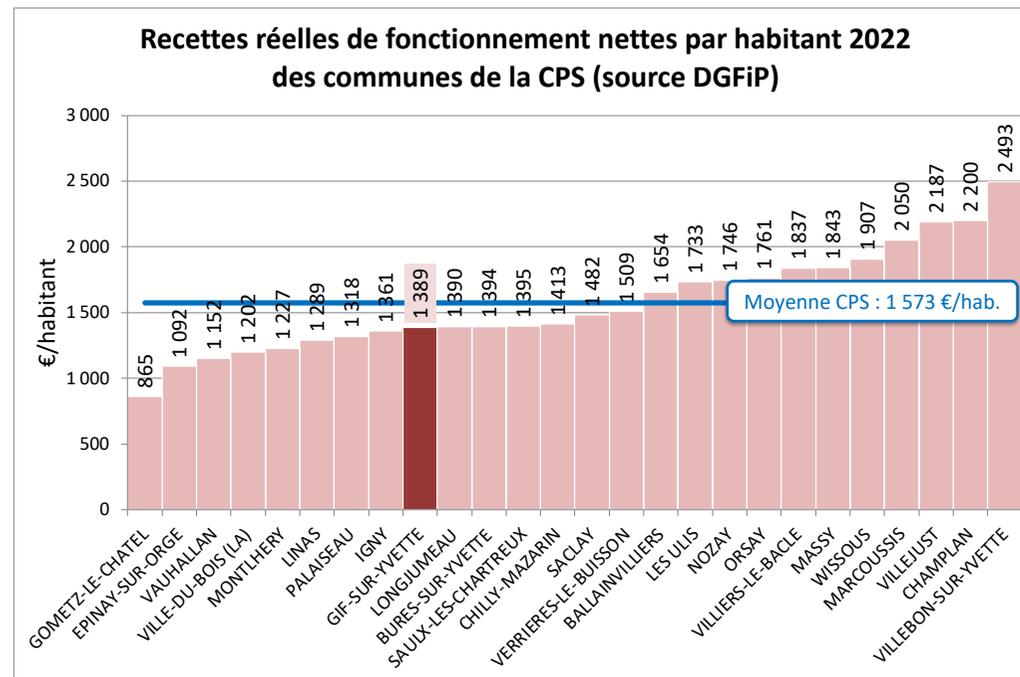


# LE BASCULEMENT EN SECTION D'INVESTISSEMENT DE LA PART EQUIPEMENT VOIRIE DE L'AC

- ✓ Parmi les transferts imputés sur l'AC payée en fonctionnement figuraient jusqu'à présent **0,8 M€ d'investissements de voirie**.
  - Une somme équivalente est payée sous forme de fonds de concours, imputé quant à lui en section d'investissement.
  
- ✓ Conséquence : La Ville supportait en fonctionnement une partie des dépenses d'équipement transférées à la CPS.
  - Le transfert, en son temps, avait eu un effet défavorable sur la section de fonctionnement et sur l'épargne brute.
  
- ✓ **En 2023, la CPS a ouvert aux communes la possibilité (légal) d'imputer en investissement la fraction « équipement voirie » des dépenses intégrées à l'AC.**
  - En 2 temps : 50% en 2023, 100% en 2024.
  
- ✓ Impact pour Gif en 2023 :
  - Dépenses de fonctionnement (AC) : **-0,4 M€**
  - Nouvelle dépense d'investissement dite « **attribution de compensation d'investissement** » : **+0,4 M€**.
  - **Majoration d'épargne brute de 0,4 M€ (0,8 M€ à partir de 2024).**

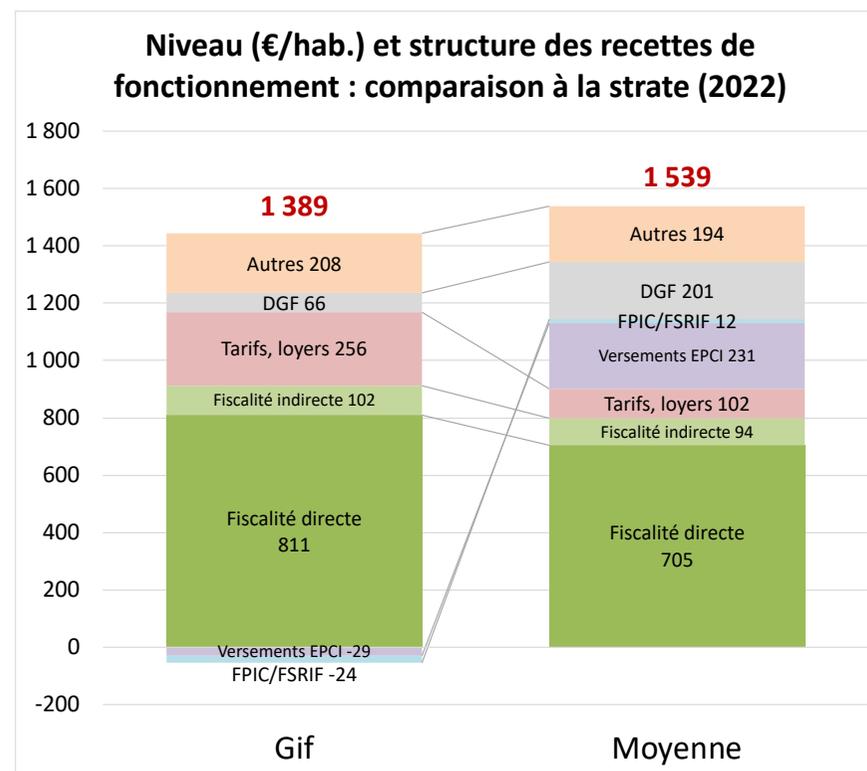
# RECETTES NETTES DE FONCTIONNEMENT UN NIVEAU COMPARATIVEMENT MODERE

- ✓ Recettes de fonctionnement nettes\* : **32,8 M€** attendues en 2023.
  - Soit **1 489 €/habitant**.
- ✓ 30,0 M€ en 2022 = 1 389 €/habitant, → **Ratio inférieur de 12% à la moyenne CPS et de 10% à la moyenne de la strate.**
  - L'écart avec la moyenne CPS équivaut à 4 M€ de moindres recettes.



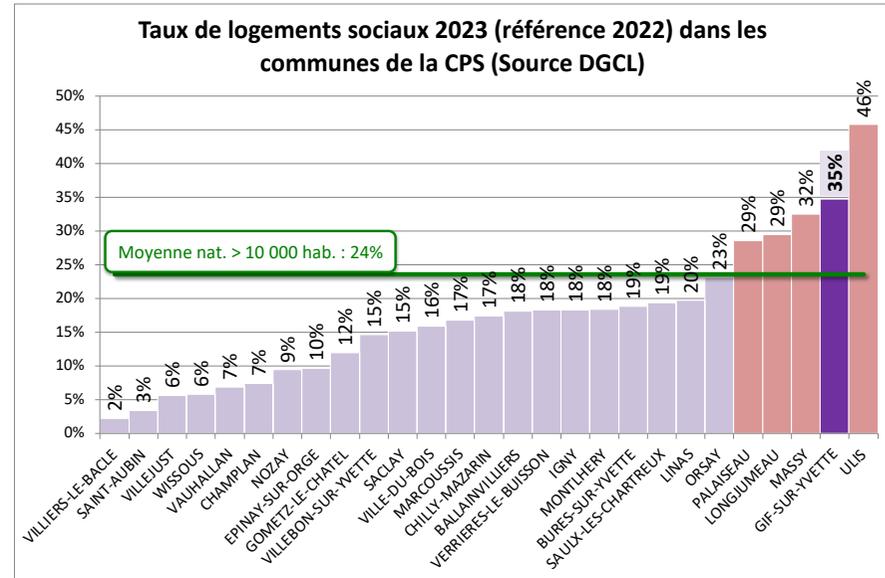
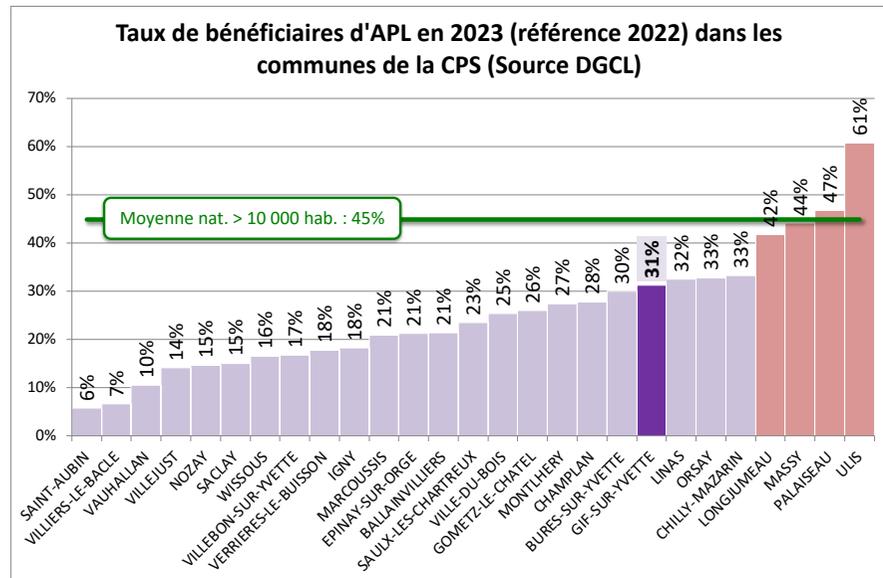
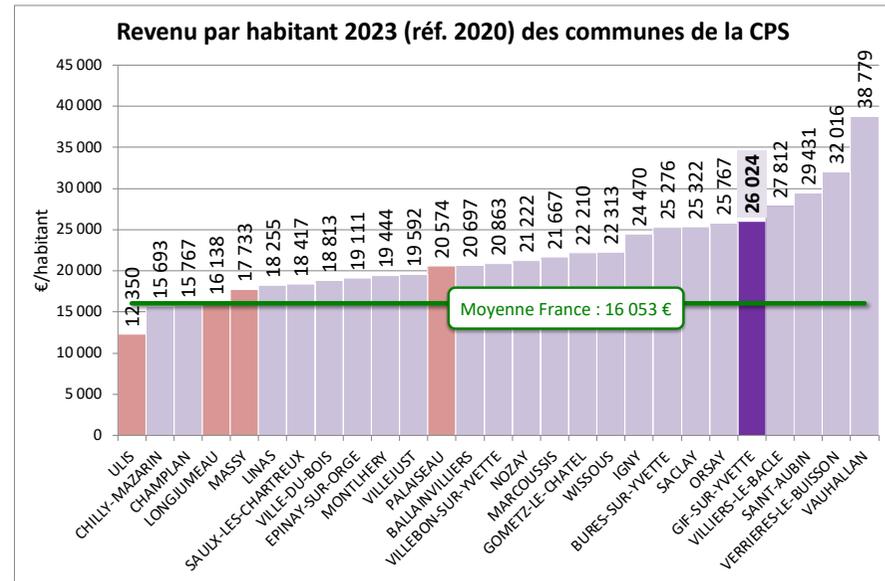
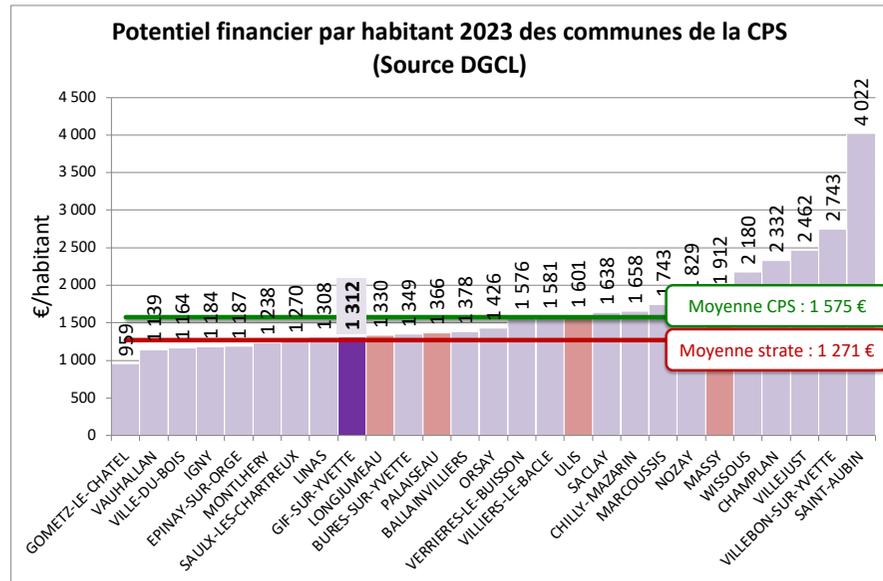
# LES RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT UNE STRUCTURE ATYPIQUE

- ✓ L'écart à la moyenne procède :
  - **des reversements de l'EPCI** : de par la faiblesse de la fiscalité économique transférée à l'origine (2003) ;
  - **des dotations**, défavorables aux villes qui, telle Gif, conjuguent forte croissance démographique depuis les années 1960 et revenu par habitant élevé.



- ✓ Gif est **inéligible à la dotation de solidarité urbaine (DSU)**, que l'Etat alloue à 2/3 des villes de plus de 10 000 hab. et au fonds de solidarité de la Région Ile-de-France.
  - Toutefois, l'essor des logements sociaux l'en rapproche désormais de très près (cf. partie prospective).

# LES 4 CRITERES DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE COMPARAISON AUX AUTRES COMMUNES DE LA CPS (en rouge, les 4 villes perceptrices de la DSU)

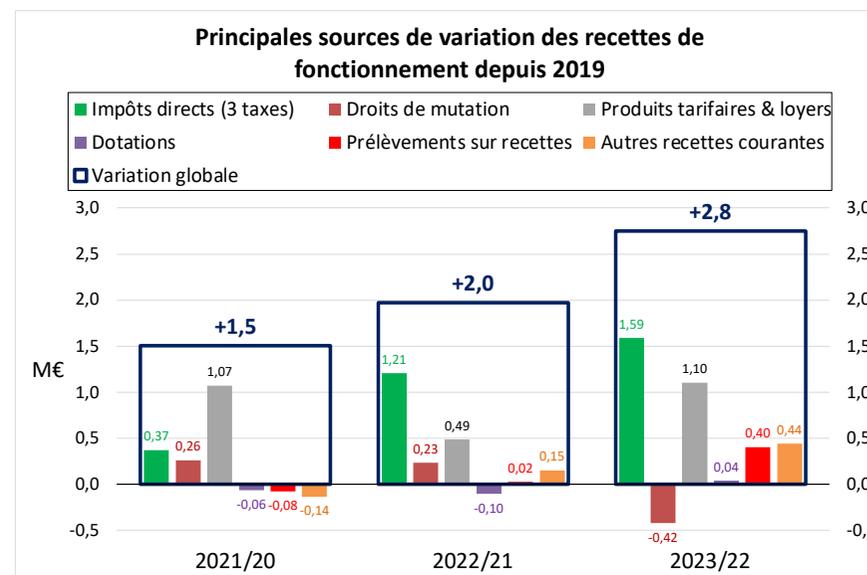


# DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT NETTES TRES EVOLUTIVES

- ✓ En 2023, les recettes de fonctionnement devraient progresser de **2,8 M€, soit +9,2%**.
- ✓ En 2021-2022, le moteur principal de croissance était le rattrapage post-crise sanitaire (dont une compensation d'Etat pour perte de produits de 0,3 M€).
- ✓ En 2023, l'essor provient des taxes directes (+1,6 M€) et des loyers et charges facturés (1,1 M€, dont 0,9 M€ au titre de la galerie commerciale de Chevry, adossés à des dépenses).
- ✓ Pour la première fois depuis 2009, la DGF ne baisse pas.

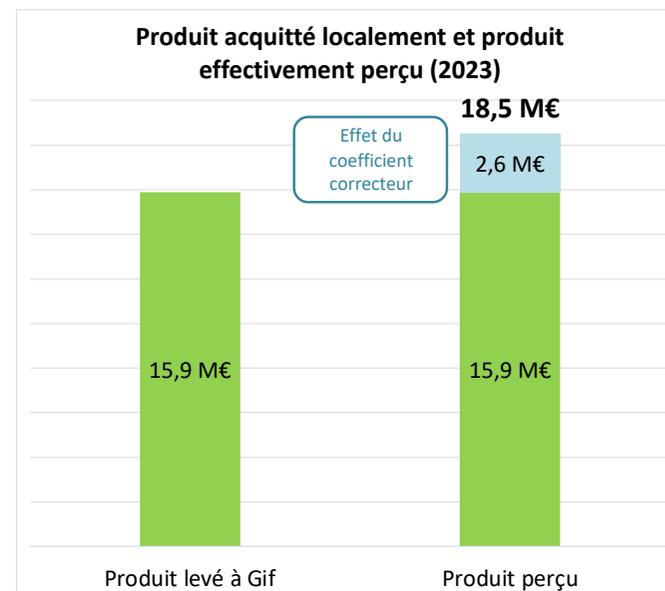
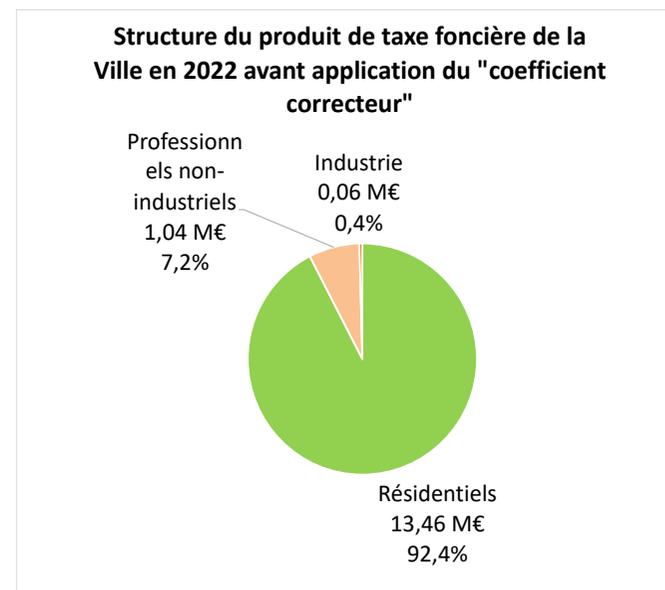
## Variation des recettes réelles de fonctionnement nettes

Chiffres en M€	2020	2021	2022	2023
Montant CA en M€	26,5	28,0	30,0	32,8
Variation faciale en %	-4,8%	+5,7%	+7,0%	+9,2%



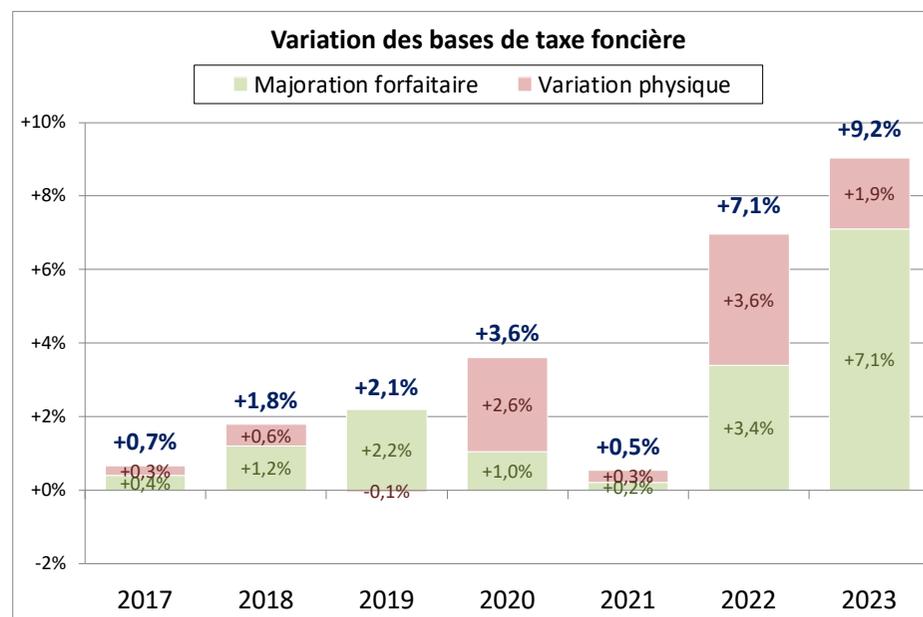
# DES BASES DE TAXE FONCIERE TOUJOURS DYNAMIQUES

- ✓ La taxe foncière est devenue le principal impôt direct giffois à la faveur de la récupération de la part départementale en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales (2021).
  - Elle est payée à 92% par des propriétaires résidentiels, à 8% par les entreprises.
- ✓ Rappel : Le troc TH sur les résidences principales – TFB départementale ayant été déséquilibré en valeur 2020, l'Etat applique un coefficient multiplicateur pérenne à l'impôt collecté à Gif.
  - Ainsi, en 2023, la Ville reçoit 2,6 M€ de plus que ses contribuables ne paient.
  - Ce mécanisme de « coefficient correcteur » a été conçu pour assurer le dynamisme de la compensation de la moins-value due à la réforme.



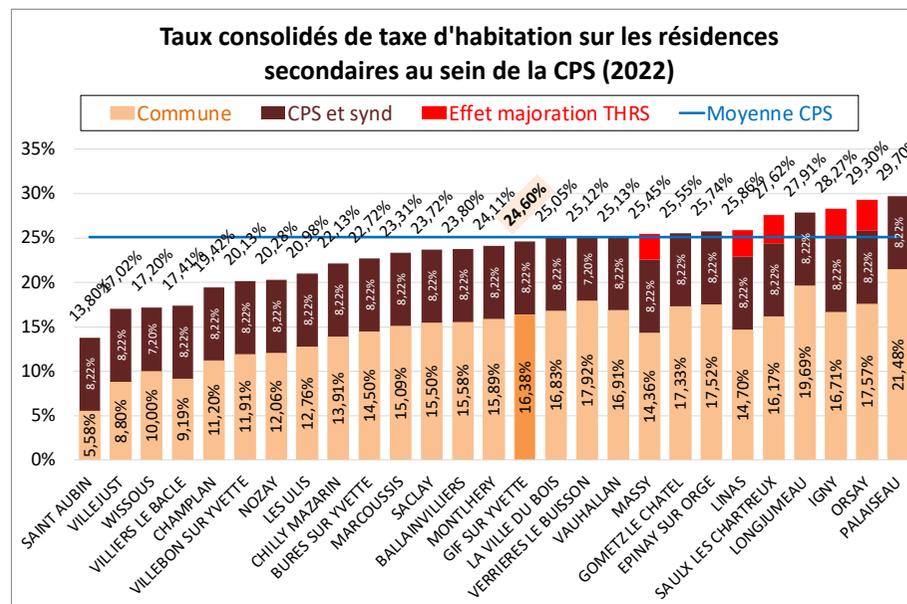
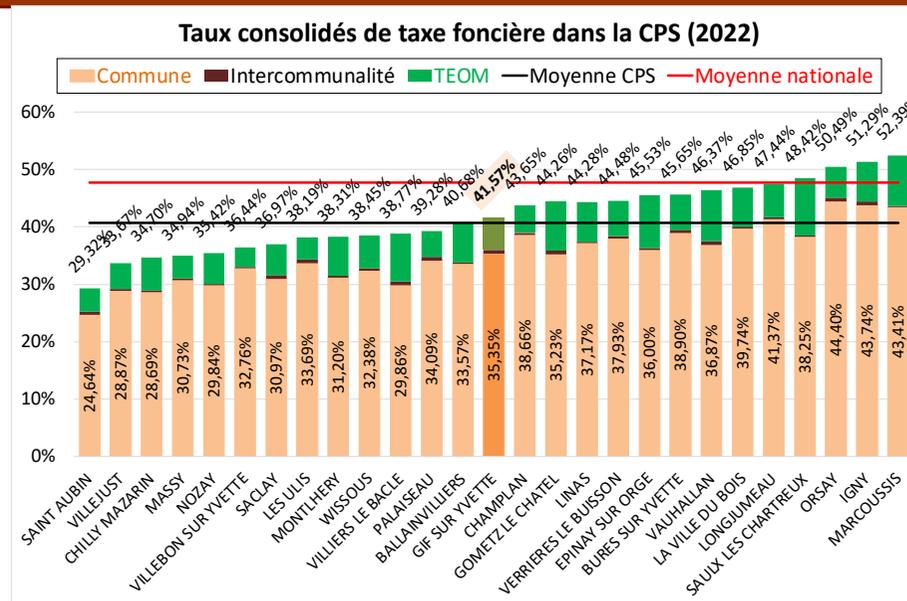
# DES BASES DE TAXE FONCIERE TOUJOURS DYNAMIQUES

- ✓ Les bases de TFB évoluent à raison :
  - de la majoration forfaitaire annuelle calée selon la loi sur l'inflation de novembre N-1,
  - de la dynamique physique (constructions nouvelles, ...).
- ✓ **2023, dans le sillage de 2022, est une année exceptionnelle, qui conjugue :**
  - une majoration forfaitaire conséquente de **7,1%** (inflation harmonisée au sens européen de novembre 2022),
  - une variation physique de quelque **1,9%**, **contre moins de 1%/an en tendance longue jusqu'en 2021**, à relier au développement du Plateau de Moulon,
  - soit une variation globale des bases de **+9,2%**.



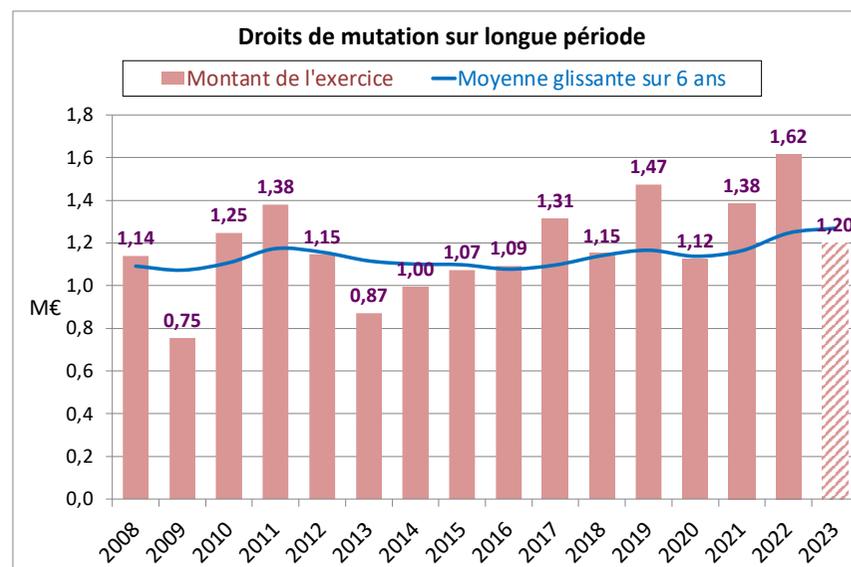
# DES TAUX FISCAUX PROCHES DE LA MOYENNE CPS

- ✓ Le taux de TFB n'a plus varié depuis 2009. Il s'inscrit légèrement au-dessus de la moyenne de la CPS (41,57% vs 40,67%), mais nettement sous la moyenne nationale (47,66%).
- ✓ La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) frappe 330 logements à Gif pour un rendement de **430 k€**.
- ✓ En « zone tendue du logement », dont fait partie la CPS :
  - Les communes sont en droit de majorer de 5% à 60% la THRS sans lien avec la TFB. 4 l'ont fait au sein de la CPS (pour 20%), pas Gif.
  - L'Etat capte une taxe sur les logements vacants (TLV) en appliquant à la base de TH un taux de 17% après une année de vacance, puis de 34% (montant inconnu).



## FISCALITE INDIRECTE : DES DROITS DE MUTATION ELEVES QUI FLECHISSENT EN 2023 EN PHASE AVEC LA TENDANCE NATIONALE

- ✓ En 2022, la taxe additionnelle aux droits de mutation a atteint **un record historique à 1,6 M€**, soit 5,4% des recettes courantes nettes (4,0% dans les communes de la strate).
  - Barème = 1,2% du montant des transactions immobilières de biens de plus de 5 ans (4,5% revenant par ailleurs au Département).
- ✓ Le net rebond des taux d'intérêt amorcé en 2022 affecte l'assiette de cet impôt, via un effet prix et surtout, pour l'heure, **un vif ralentissement des transactions**. Nationalement, le repli est compris entre -15% et -20% cette année.
- ✓ Gif ne déroge pas à ce schéma. **De l'ordre de 1,2 M€ sont (prudemment) attendus au vu des encaissements à ce jour, soit -25%**. Le produit rejoindrait sa moyenne de longue période.

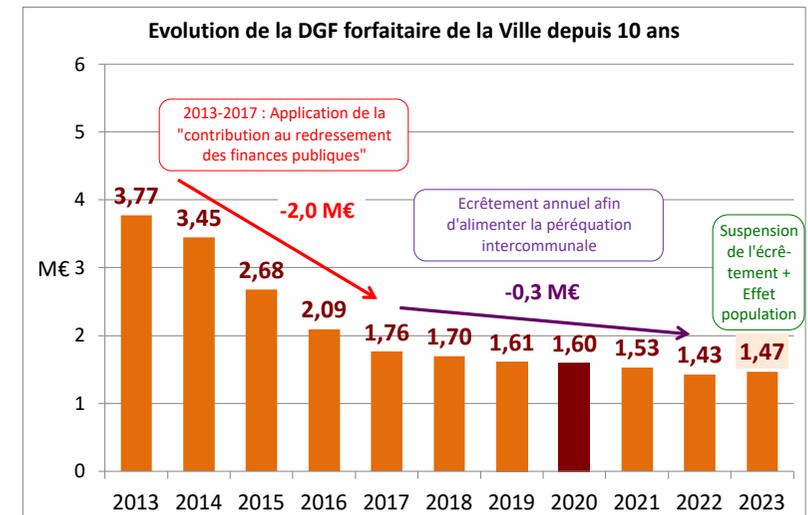


# DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (ETAT) UNE INTERRUPTION DE LA DECRUE EN 2023

- ✓ La DGF des communes est constituée :
  - **d'une dotation dite « forfaitaire »**, qui évolue annuellement à raison :
    - de la variation de la population N-3 selon un ratio de 105 €/habitant ;
    - d'un « écrêtement » annuel facturé aux communes les moins défavorisées (-50 à -100 k€/an cumulatifs à Gif) en vue de réévaluer les concours de péréquation des plus défavorisées au sein d'une enveloppe globale de DGF communale constante ou baissière.
  - **de concours de péréquation le cas échéant** : dotation de solidarité urbaine, ... ; Gif, jusqu'en 2023 du moins, n'y est pas éligible.

✓ Avant 2023, la DGF giffoise baissait continûment du fait de l'écrêtement et, de 2014 à 2017, des ponctions de l'Etat.

✓ En 2023, l'Etat a accepté de majorer l'enveloppe nationale de DGF (+320 M€ sur 18 Mds €) afin de financer lui-même la majoration des concours de péréquation. De là l'absence d'écrêtement. La DGF a donc augmenté à proportion de la variation de population (+414 hab.), soit +44 k€.



## AUTRES (PRINCIPALES) RECETTES

- ✓ **Les produits de tarification** sont proportionnellement élevés à Gif (14,5% des recettes totales vs 5,6% dans la strate en moyenne)
  - En 2023, ils ont progressé de 4,3% (détail ci-contre).
  - Le même chapitre budgétaire (70) accueille 720 k€ de remboursements, dont 520 k€ de la CPS (mises à disposition) et, pour la première fois en 2023, 150 k€ de charges locatives au titre de la galerie commerciale de Chevy.
- ✓ **Les subventions** affichent un niveau un peu erratique du fait de l'irrégularité des rythmes de versement de la CAF. Elles représentent 2,5 M€ en 2023.
- ✓ **La « dotation de solidarité »** de la CPS, nettement revalorisée en 2022 à la faveur d'une refonte de ses critères (83 → 193 k€) est stable en 2023.

### Produits de tarification des services

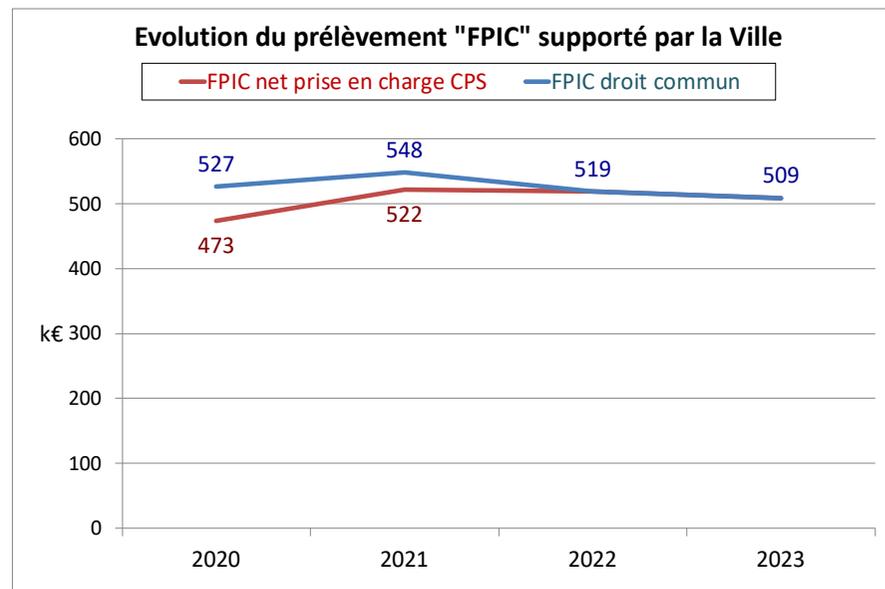
Montants en M€	2020	2021	2022	2023	Δ 23/22
Education - jeunesse	1,62	2,10	2,23	2,35	5,3%
Quotient familial CCAS et social	0,53	0,72	0,82	0,86	5,2%
Crèches	0,59	0,73	0,78	0,82	5,3%
Sport	0,11	0,08	0,10	0,08	-20,2%
Culture	0,07	0,09	0,11	0,10	-9,7%
Cimetieres	0,03	0,04	0,05	0,04	-20,5%
Occupation domaine communal	0,25	0,35	0,32	0,32	-2,3%
Stationnement	0,04	0,05	0,07	0,11	54,2%
Régie publicitaire			0,07	0,08	5,0%
<b>Total</b>	<b>3,24</b>	<b>4,15</b>	<b>4,55</b>	<b>4,75</b>	
<b>Evolution</b>	<b>-28,4%</b>	<b>+27,9%</b>	<b>+9,7%</b>	<b>+4,3%</b>	

### Subventions & participations reçues

Montants en k€	2020	2021	2022	2023
Collèges, équipements sportifs	34	39	39	38
Autres CD91	24	8	6	6
<b>Sous-total Département</b>	<b>58</b>	<b>47</b>	<b>45</b>	<b>44</b>
Centre de loisirs et Jeunesse	224	211	342	290
Crèches et haltes-garderies	1342	777	1509	1350
Contrat Enfance Jeunesse	563	561	0	469
<b>Sous-total CAF</b>	<b>2 129</b>	<b>1 549</b>	<b>1 852</b>	<b>2 108</b>
Espaces verts ABI	85	86	91	91
CNRS	107	113	115	118
IdF Mobilités	111	267	250	130
Autres	0	0	10	13
<b>Sous-total autres</b>	<b>304</b>	<b>465</b>	<b>465</b>	<b>352</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 491</b>	<b>2 061</b>	<b>2 362</b>	<b>2 503</b>
<b>Evolution</b>		<b>-17,3%</b>	<b>14,6%</b>	<b>6,0%</b>

## UN PRELEVEMENT AU TITRE DU FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (« FPIC ») LEGEREMENT DECLINANT

- ✓ Les prélèvements et reversements de « FPIC » sont calculés à la maille des territoires intercommunaux (consolidation des paramètres communes + EPCI), puis répartis entre les différentes parties selon des règles de droit commun fixées par la loi (...), amendables localement.
- ✓ Le territoire CPS est classé **51<sup>ème</sup> territoire intercommunal le plus favorisé de France sur 1 242** (au vu des indicateurs de ressources des collectivités et de leurs habitants).
- ✓ Il est fortement contributeur (12,0 M€ en 2023, soit 1,2% des 1 Md € nationaux) et non-receveur.
- ✓ La fraction répercutée sur Gif, un temps partiellement prise en charge par la CPS, se replie légèrement d'année en année : **-509 k€ en 2023**.

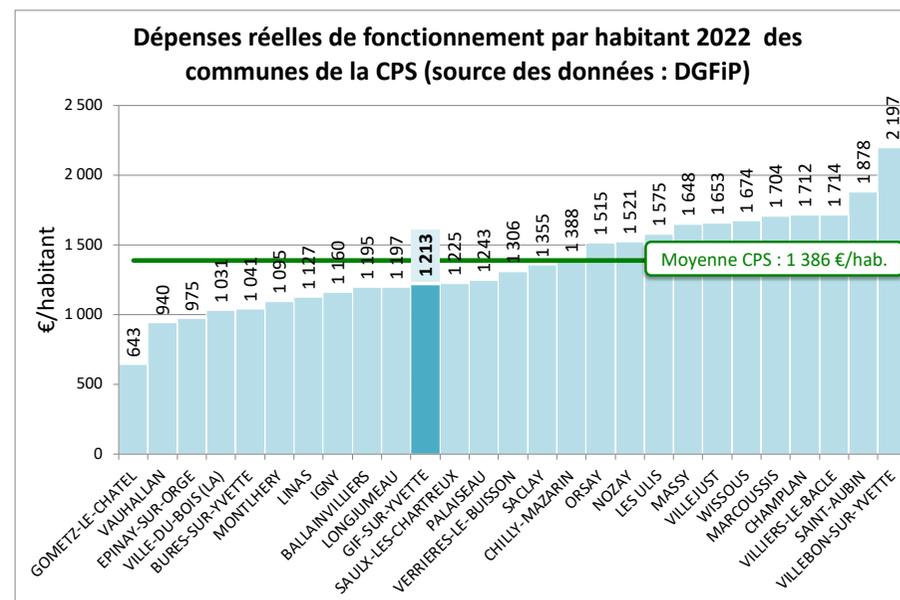


# DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COMPARATIVEMENT MODEREES

- ✓ **Dépenses de fonctionnement nettes : 28,8 M€ attendues en 2023.**
  - Soit **1 311 €/habitant**.
- ✓ **26,2 M€ en 2022 = 1 213 €/habitant, → Ratio inférieur de 12,5% à la moyenne CPS et de 6,2% à la moyenne de la strate.**
  - L'écart avec la strate équivaut à 2,8 M€ de moindres dépenses.

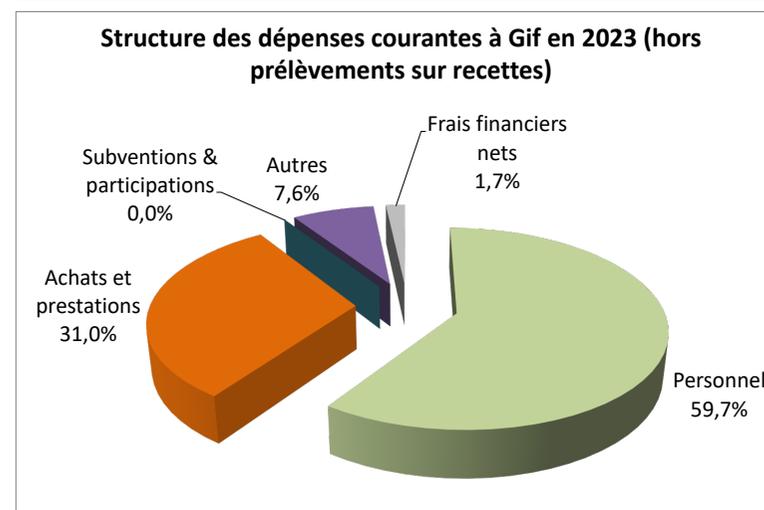
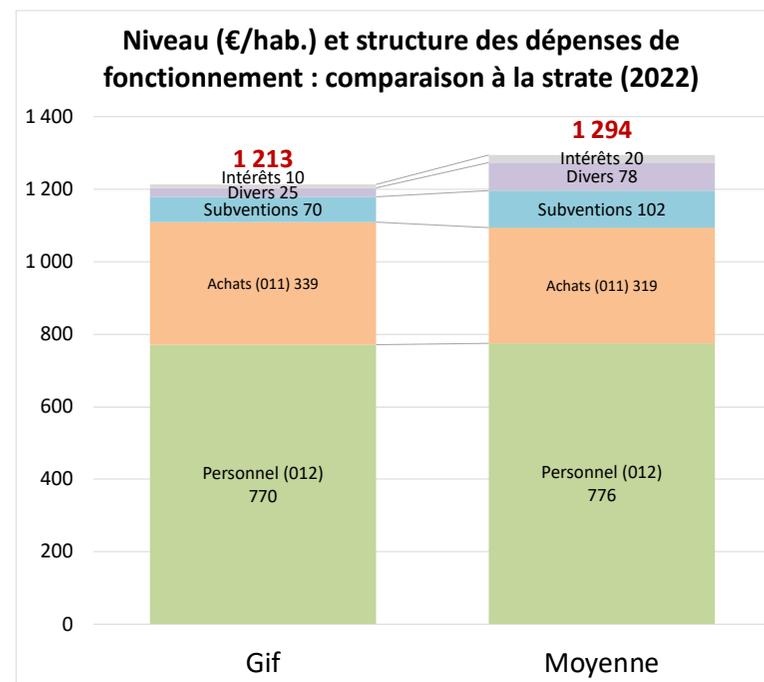
✓ Le constat émis en recettes se retrouve donc en dépenses : **Gif présente un ratio par habitant parmi les plus bas de la CPS.**

- A recouper néanmoins avec le fait que toutes les communes n'ont pas transféré la compétence voirie et donc les charges afférentes.



# DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT OU PREDOMINE LE PERSONNEL

- ✓ Le personnel occupe dans les dépenses un poids comparable à la moyenne de la strate (59,7% vs 59,9% en 2022).
- ✓ En tout état de cause, il ne faut pas surinterpréter les ratios de personnel. Ils dépendent étroitement des modes de gestion retenus (corrélation inverse avec les achats de prestations et/ou les subventions) ainsi que de la nature des compétences transférées à l'EPCI, très hétérogènes.
- ✓ Il reste que la maîtrise des dépenses de fonctionnement passe nécessairement par celle de la masse salariale.



# LE POIDS DE L'INFLATION SUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- ✓ Entre 2020 et 2022, les dépenses de fonctionnement avaient crû de 5,8%/an moyens en lien avec la reprise d'activité post-crise sanitaire, l'école de Moulon et la résurgence de l'inflation, dont la revalorisation de 3,5% du point d'indice de la fonction publique au 1/7/2022.
- ✓ En 2023, l'inflation s'accroît. En particulier :
  - La revalorisation du point d'indice joue en année pleine, combinée à un coup de pouce complémentaire de 1,5% au 1/7. De là une hausse de 3,4% des dépenses de personnel (+0,6 M€).
  - **Surtout : la facture énergétique, assise sur des prix (classiquement) négociés un an auparavant, fait plus que doubler (+1,1 M€).**
- ✓ S'ajoute la remontée des intérêts payés (+0,3 M€) principalement due à l'achat de la galerie commerciale de Chevry (annuité de dette couverte par le loyer perçu de 750 k€)

**Evolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2020 à 2023 (estimation)**

✓ D'où la variation projetée de +10,0% (+2,6 M€).

Montants en M€	2020	Δ 21/20	2021	Δ 22/21	2022	Δ 23/22	2023
Personnel	15,42	2,3%	15,77	5,5%	16,64	3,4%	17,20
Electricité, gaz	0,61	28,8%	0,78	1,9%	0,80	134,7%	1,87
Autres achats courants	5,27	10,0%	5,80	12,5%	6,53	10,2%	7,19
Subventions	1,52	4,4%	1,58	4,4%	1,65	7,1%	1,77
Autres charges d'exploitation	0,98	18,5%	1,16	2,2%	1,18	83,5%	2,17
Frais financiers	0,21	-5,8%	0,20	3,8%	0,21	143,9%	0,50
<b>Total</b>	<b>23,40</b>	<b>4,7%</b>	<b>24,51</b>	<b>6,9%</b>	<b>26,21</b>	<b>10,0%</b>	<b>28,83</b>

# UNE HAUSSE IMPORTANTE ET INEDITE DES ACHATS

- ✓ Les achats (chapitre 011 pour l'essentiel) avaient évolué de 12,5%/an entre 2020 et 2022 du fait :
  - du retour au régime de croisière d'avant-crise sanitaire ;
  - de plusieurs dépenses nouvelles ou ponctuelles (frais école de Moulon, transports compensant le déplacement de l'école du Centre, restauration scolaire).

**Evolution des achats (011+651) de 2020 à 2023 (estimation)**

Montants en k€	2020	2021	2022	2023	Δ 23/22
Bâtiments	548	481	656	650	-0,9%
Voirie-Espaces verts	647	687	836	815	-2,5%
Energie et fluides	863	1 023	1 258	2 411	91,6%
Restauration scolaire	776	1 047	1 117	1 145	2,5%
Entretien & hygiène	340	327	246	305	23,9%
Scolaire	73	104	191	157	-18,1%
Sport	58	78	128	111	-13,5%
Enfance jeunesse	170	201	257	278	8,4%
Culture et doc (dont Val Fleury)	194	178	298	340	14,1%
Petite enfance	169	218	228	238	4,2%
RH, assurances, juridique, finances	534	542	659	807	22,5%
Télécoms, informatique	420	434	367	397	8,0%
Transports	130	245	317	147	-53,7%
Charges Chevry	0	0	0	150	NC
Autres	963	1 081	881	1 114	26,4%
<b>Total achats</b>	<b>5 883</b>	<b>6 648</b>	<b>7 441</b>	<b>9 066</b>	<b>21,8%</b>
<b>Evolution annuelle</b>	<b>-11,0%</b>	<b>+13,0%</b>	<b>+11,9%</b>	<b>+21,8%</b>	

- ✓ Le mouvement s'accélère en 2023 (+21,8% estimés, soit +1,6 M€) en lien avec :
  - l'envolée des prix énergétique déjà signalée (+1,1 M€),
  - les charges de la galerie commerciale de Chevry (+0,15 M€, neutres car refacturés).
- ✓ Hors ces deux postes, les achats augmentent globalement de 5,2%, à un rythme voisin de l'inflation (5,8% en 2023/2022 selon la Banque de France).

# HAUSSE DES SUBVENTIONS VERSEES PORTEE PAR LE CCAS ET LA CRECHE de Moulon

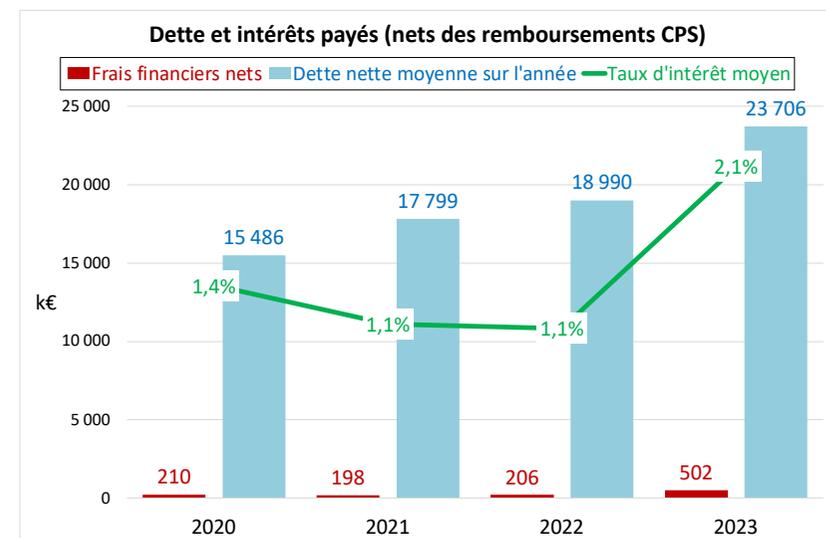
- ✓ Les subventions ont évolué de 254 k€ depuis 3 ans, dont 117 k€ cette année, sous l'impulsion :
  - du concours au CCAS : +215 k€ entre 2020 et 2023, dont +79 k€ cette année ;
  - de la montée en puissance du nombre de berceaux réservés à la Ville et, en conséquence, de la subvention au délégataire de la crèche de Moulon : +62 k€, dont +16 k€ cette année.

## Evolution des subventions versées

Montants en k€	2020	2021	2022	2023	Δ 23/22
CCAS	530	604	676	745	10,2%
MJC Cyrano + Fonjep	226	226	226	226	0,0%
OC Gif	148	143	140	145	3,2%
Club Chevry	103	105	98	96	-2,3%
Ecole d'Art et de Musique du Plat	50	50	50	50	0,0%
Cinéma "Les Vrais Instants de l'Im	30	30	30	30	0,0%
PNR de Chevreuse	62	64	63	63	0,0%
Navettes gratuites Gif-CPS	99	76	46	50	8,0%
Crèche du Moulon (DSP)	11	39	57	73	28,6%
Autres subventions	257	248	268	294	9,6%
<b>Total</b>	<b>1 517</b>	<b>1 584</b>	<b>1 654</b>	<b>1 771</b>	<b>7,1%</b>
<b>Evolution annuelle</b>	<b>-4,0%</b>	<b>+4,4%</b>	<b>+4,4%</b>	<b>+7,1%</b>	

## DES FRAIS FINANCIERS QUI REPARTENT A LA HAUSSE EN 2023, MAIS SANS IMPACT A L'ECHELLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- ✓ Les intérêts payés, après 14 années de baisse, rebondissent de 0,3 M€ en 2023, à 0,5 M€.
- ✓ L'explication réside moins dans la hausse des taux, la dette ayant été largement fixée en amont (cf. infra) que dans celle de l'encours.
  - 12 M€ devraient être au maximum mobilisés cette année, comprenant :
    - 10 M€ contractés auprès de la Caisse d'Épargne au taux Livret A + 0,35% (3,35% actuellement) adossés à l'achat de la galerie commerciale de Chevry, dont le service est couvert par le loyer ;
    - 2 M€ sur une enveloppe de 5 M€ contractée auprès du Crédit agricole début 2022 au taux fixe de 1,08%.
  - Sur les 2 M€, 0,8 M€ refinancent de fait le remboursement anticipé d'un emprunt à taux variable de marge élevée.
- ✓ 3 M€ sur les 5 signés avec le Crédit agricole à 1,08% resteront au minimum disponibles pour financer les investissements de 2024.



## COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT) - Source Rapport social unique 2021/2022

- ✓ **Effectif au 31/12/2022 → 507 agents :**
  - **377 permanents.**
    - dont 246 titulaires et 131 contractuels.
    - **Soit une quasi-stabilité par rapport aux 378 permanents de 2021.**
  - **130 non-permanents.**
  
- ✓ **En équivalent temps plein au 31/12/2022 : **391 ETP** (398 fin 2021)**
  - dont 364 permanents (idem fin 2021)
  - dont 27 non permanents (24 fin 2021)
  
- ✓ **Flux d'agents permanents en 2022 :**
  - **49 départs**, dont 17% en retraite, 25% en fin de contrat, 10% pour mutation, 10% pour disponibilité.
  - **48 arrivées**, dont 79% de contractuels.
  
- ✓ **Répartition par sexes :**
  - Femmes : 68%
  - Hommes : 32%

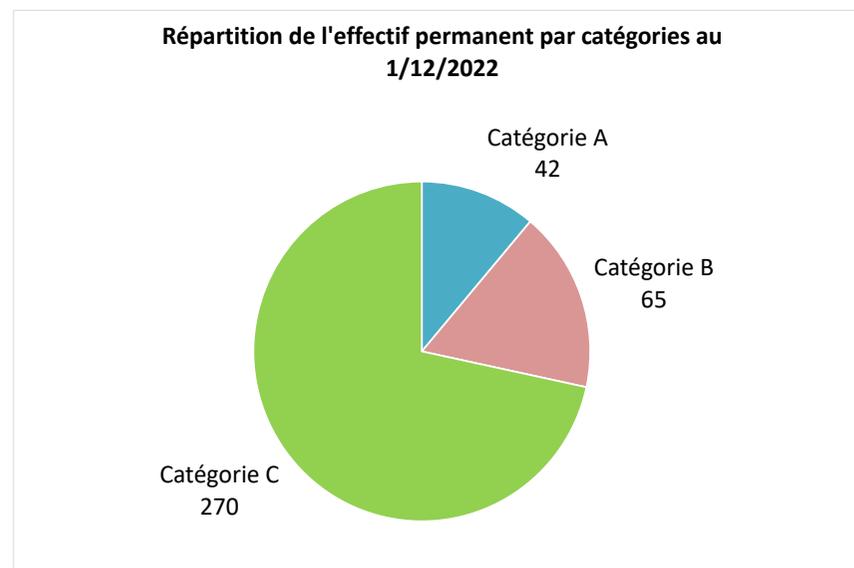
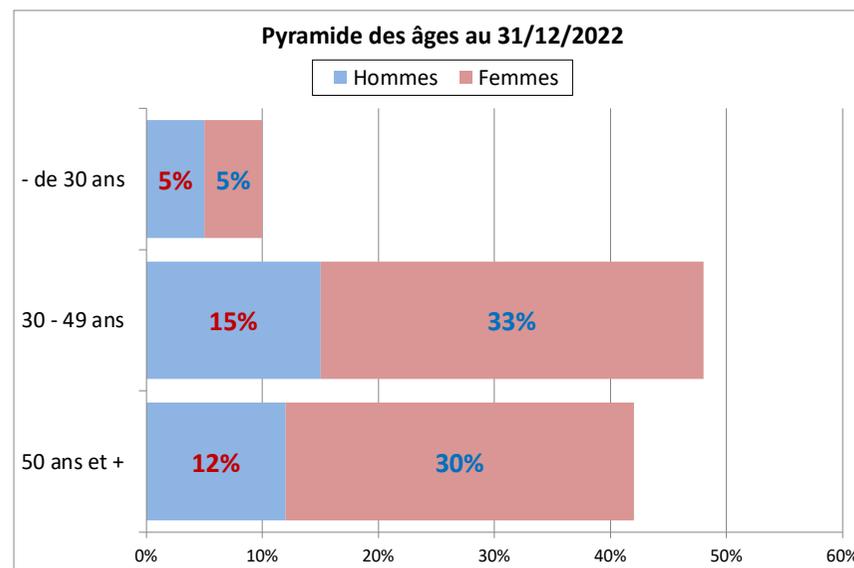
# COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT) - Source Rapport social unique 2021/2022

✓ **Age moyen = 46,1 ans.**

■ 45,9 ans en 2021.

✓ **Répartition par catégories :**

■ Les agents de catégorie C, comme dans la plupart des communes sont de loin majoritaires, à 72% du total de l'effectif.



## COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT) - Source Rapport social unique 2021/2022

### ✓ Répartition par filières :

- Les filières technique, administrative, médico-sociale et animation sont les plus représentées.

#### **Répartition par filières au 31/12/2022**

	Titulaires	Contractuels	Tous
Administrative	26,0%	16,0%	<b>22,5%</b>
Technique	41,9%	40,5%	<b>41,4%</b>
Culturelle	0,4%	0,0%	<b>0,3%</b>
Sportive	0,8%	0,0%	<b>0,5%</b>
Sociale	8,5%	9,9%	<b>9,0%</b>
Médico-sociale	8,5%	6,9%	<b>8,0%</b>
Police	3,7%	0,0%	<b>2,4%</b>
Animation	10,2%	26,7%	<b>15,9%</b>

## COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT) - Source Rapport social unique 2021/2022

✓ **Durée annuelle de travail** : **1 607 h** en conformité avec les textes.

- *37,45 h par semaine et 40,5 jours de congés et RTT.*

✓ **Agents à temps complet** :

- Chez les fonctionnaires : 87%
- Chez les contractuels permanents : 82%

*11% des femmes, 3% des hommes à temps partiel.*

✓ **Taux d'absentéisme en 2022** :

- **7,9% (7,5% en 2021), dont 7,1% à titre « médical ».**
  - **9,3% chez les fonctionnaires, 5,1% chez les contractuels.**
  - **Moyenne nationale fonctionnaires territoriaux : 9,6% (2021).**

## COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT) - Source Rapport social unique 2021/2022

### ✓ Accidents du travail en 2022 : 38 dont 22 avec arrêt de travail

- 28 dont 19 avec arrêt de travail en 2021.

### ✓ Prévention des risques professionnels

- 63 jours de formation à la prévention en 2022.
- Mise à disposition par le centre de gestion d'une conseillère prévention : 3 jours par mois → budget de 16 k€.

### ✓ Handicap : 20 travailleurs porteurs de handicap déclarés en 2022 (21 en 2021).

## COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT) - Source Rapport social unique 2021/2022

### ✓ Formation en 2022

- **205** agents (45%) ont suivi au moins 1 jour de formation (217 en 2021)
- **801 jours** au total (447 en 2021)
- Par catégorie :
  - 47% des catégorie A
  - 59% des catégorie B
  - 41% des catégorie C
  - CNFPT : 46% / Autres : 54%.
- Budget global de formation 2022 : **142 k€** (126 k€ en 2021).

### ✓ Relations sociales en 2022

- 224 jours de grève (100 en 2021).
- 3 réunions du Comité technique / CHST (idem 2021).

# COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT) - Source Rapport social unique 2021/2022

✓ Dépenses d'agents permanents 2022 au sens du chapitre budgétaire 012 : 10 896 k€

■ 10 469 k€ en 2021.

## Décomposition des rémunérations annuelles brutes des agents permanents (i.e. hors charges)

Montants en k€	2021	2022
Rémunération titulaire CNRACL	5 839	5 827
Rémunération agent régime général	2 135	2 382
Indemnités	228	277
Primes	1 784	1 892
Heures supplémentaires	88	110
Nouvelle bonification indiciaire	44	44
Supplément familial de traitement	113	117
Indemnité de résidence	238	247
<b>TOTAL</b>	<b>10 469</b>	<b>10 896</b>

## Rémunérations mensuelles brutes moyennes par ETP des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	4 612 €	3 892 €	2 976 €	2 708 €	2 432 €	2 241 €
Technique	5 553 €	4 712 €	3 415 €	2 987 €	2 217 €	1 987 €
Culturelle			3 170 €			
Sportive			3 025 €			
Sociale	3 164 €	2 295 €			2 169 €	2 036 €
Médico-sociale	3 539 €	5 619 €	2 381 €	1 995 €		2 507 €
Police			3 817 €		3 268 €	
Animation			2 556 €	2 173 €	2 185 €	1 910 €
Toutes filières	4 155 €	3 960 €	2 767 €	2 438 €	2 300 €	1 996 €
Rappel 2021	4 067 €	3 574 €	2 891 €	2 805 €	2 197 €	1 872 €

S : secret statistique en deçà de 2 ETP

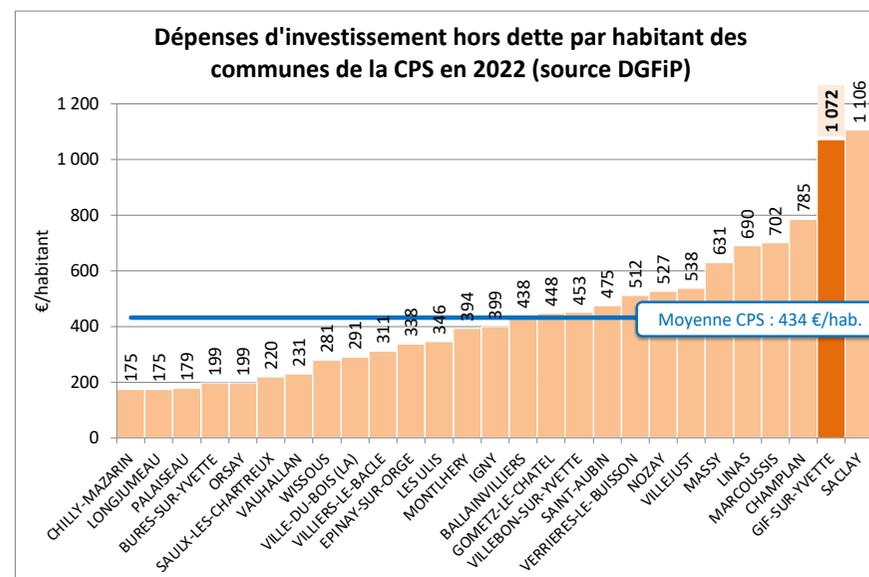
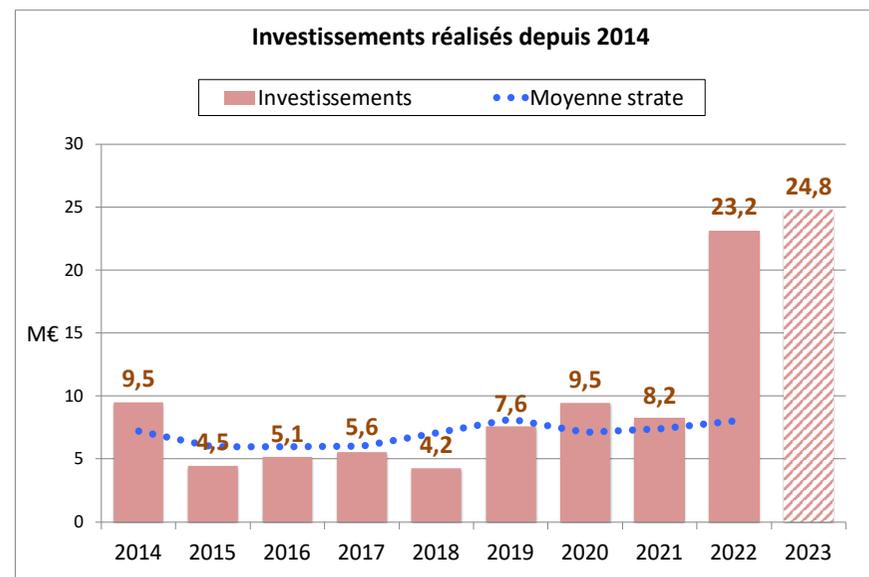
# UN INVESTISSEMENT SOUTENU EN 2022-2023

✓ La conjonction de plusieurs opérations importantes a porté les investissements à **un niveau très élevé en 2022 (23,2 M€) et en 2023 (24,8 M€ attendus)**.

- Piscine de Moulon : 20,1 M€ sur les 2 années.
- Prémption de la galerie de Chevry : 10,5 M€ en 2023.
- Rénovation thermique de l'école du Centre : 4,4 M€ sur les 2 années

✓ Les 24,8 M€ en 2022 équivalent à **1 128 €/habitant**.

- Soit plus de 3 fois la moyenne de la strate (365 €/habitant).



# UN INVESTISSEMENT SOUTENU EN 2022-2023

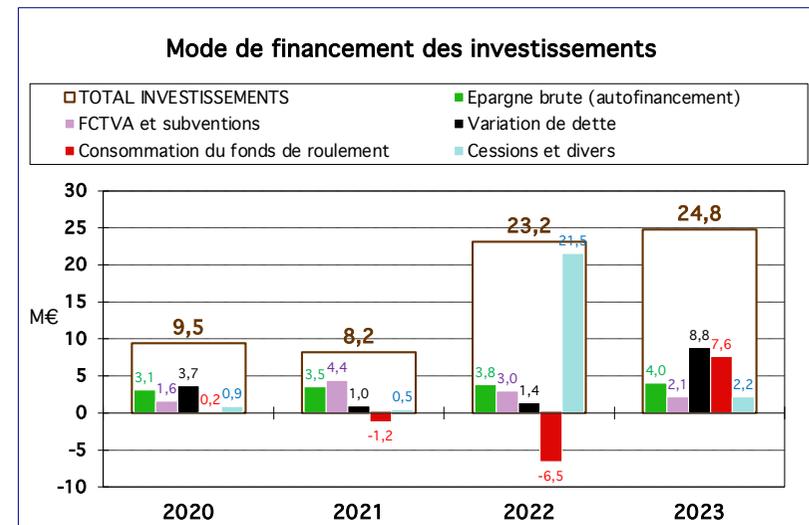
## Investissements réalisés de 2020 à 2023 (estimation)

Montants en k€

	2020	2021	2022	2023
Urbanisme/Foncier & immobilier/aménagement	1 507	113	23	100
Informatique	340	223	191	200
Acquisitions et divers	414	379	387	400
Acquisitions Moulon	601	215	516	
Préemption rue Amodru			1 137	
Préemption galerie de Chevry				10 485
Médiathèque acquisition terrain RATP				1 025
Médiathèque fds de concours				449
ACI CPS voirie et eaux pluviales		77	77	479
<b>Sous-total hors travaux</b>	<b>2 863</b>	<b>1 007</b>	<b>2 331</b>	<b>13 138</b>
Travaux bâtiments	977	1 120	1 158	900
Espaces publics non transférés	898	1 087	639	800
Vidéoprotection et fibre optique en 2021	43	295	334	160
CPS/Fond de concours	1 061	1 171	2	425
Aires de jeux & sport	104	305		
Aires de jeux d'enfants		200	285	
Salle de la Terrasse	309	310	110	180
Réhabilitation thermique Ecole du Centre	48	1 015	4 019	400
Menuiseries extérieures écoles		400	1 145	260
Bergeries du Château de Belleville	201	80		150
Nouveau CTM	179	1 200	592	300
Services municipaux 9 square de la Mairie et 10 allée du Parc				100
Ravalement Gendarmerie de Chevry				150
Rénovation école de l'Abbaye				300
Piscine de Moulon			12 542	7 550
Autres	2 776			
<b>Sous-total travaux</b>	<b>6 598</b>	<b>7 183</b>	<b>20 826</b>	<b>11 675</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 461</b>	<b>8 190</b>	<b>23 157</b>	<b>24 812</b>
En €/habitant	430	374	1 072	1 128

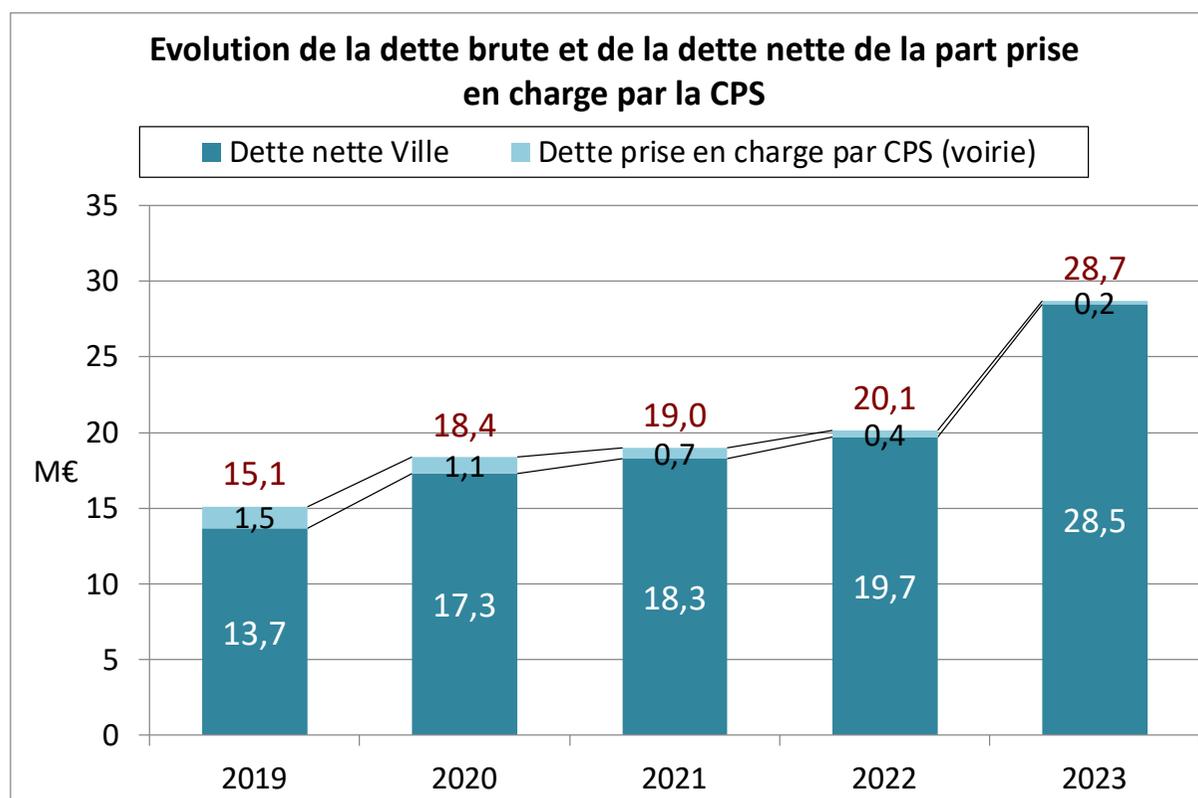
# FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

- ✓ La piscine de Moulon est remboursée à 100% par l'Université et l'EPA Paris-Saclay (22,8 M€ totaux). 20,7 M€ furent versés dès 2022, en avance de phase sur les travaux (12,5 M€ dépensés la même année).
  - L'apport net de trésorerie a permis de limiter l'emprunt (3,7 M€ mobilisés, induisant une hausse de la dette de 1,4 M€) et est venu gonfler le fonds de roulement (+6,5 M€ à 7,8 M€).
  
- ✓ En 2023, la structure s'inverse logiquement (7,6 M€ de travaux de la piscine pour 2,2 M€ de remboursements). D'autre part 10,5 M€ sont consacrés à l'acquisition de la galerie de Chevry.
  - Par voie de conséquence, de l'ordre de 12 M€ seront empruntés et l'essentiel du fonds de roulement sera consommé (7,6 M€).
    - Rien ne justifie de conserver un fonds de roulement élevé dans un contexte de taux d'intérêt fortement haussiers.



## UNE DETTE EN HAUSSE EN LIEN AVEC LA GALERIE DE CHEVRY

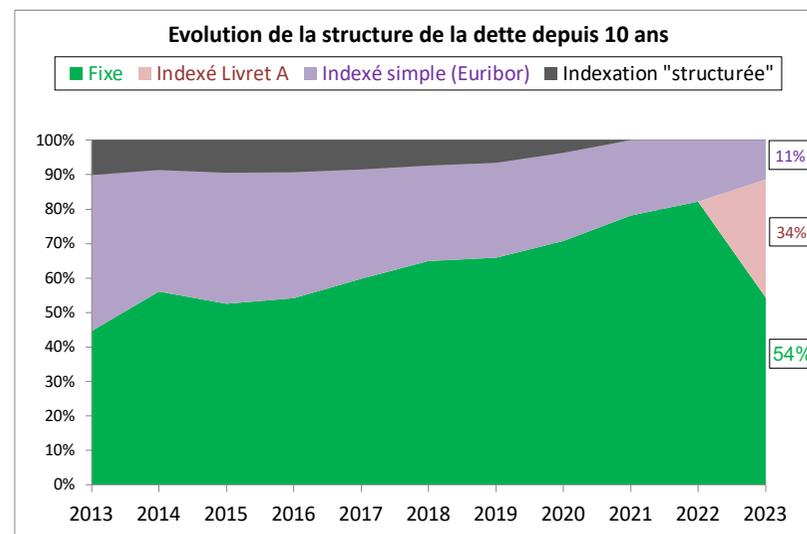
- ✓ La dette, nette de l'encours amortissable pris en charge sur 10 ans par la CPS à la suite du transfert de la voirie (2015), devrait ainsi remonter de 18,3 M€ fin 2021 à **28,5 M€ fin 2023** (maximum).



## UNE DETTE ESSENTIELLEMENT A TAUX FIXE OU INDEXEE SUR LIVRET A

✓ Jusqu'à la fin des années 2010, taux fixes et variables occupaient des places comparables dans la dette. Une réorientation vers le fixe fut alors pilotée, en amont de la remontée des taux qui survint brutalement en 2022.

- Tous les emprunts mobilisés depuis 2015 l'ont été en fixe ...
- ... à une exception près : le contrat de 10 M€ sur index Livret A dédié au financement de la galerie de Chevry, qui compose 1/3 de la dette fin 2023.



Le taux du Livret A est révisé semestriellement sur la base d'une formule mathématique qui mêle 50% de taux interbancaire au jour le jour ( $\approx 4\%$ ) et d'inflation ( $\approx 5\%$ ). Mais le Gouvernement a le dernier mot pour déroger à la formule, ce qu'il fait classiquement soit pour atténuer les baisses (au profit des épargnants), soit pour écrêter les hausses (au profit des emprunteurs, notamment le logement social). Tel est le cas actuellement. Là où la formule mathématique prescrit  $\approx 4,4\%$ , le Gouvernement a choisi de s'arrêter à  $3\%$ , garantis jusqu'en février 2025.

In fine, le taux du Livret A s'avère intermédiaire entre un fixe et un variable.

## UNE DETTE PROPORTIONNEE AUX MOYENS DE REMBOURSEMENT

- ✓ **28,5 M€ d'encours net** = 1 295 €/habitant à comparer à une moyenne de la strate de 921 € fin 2021. Mais attention, un tel ratio ne dit rien de la capacité de remboursement → A éviter !!!
- ✓ **Pour juger du poids de la dette, il convient de rapporter celle-ci à son principal moyen de remboursement : l'épargne brute.**

→ **Ratio de Capacité de désendettement** = encours de dette / épargne brute, exprimée en années.

### Echelle de lecture

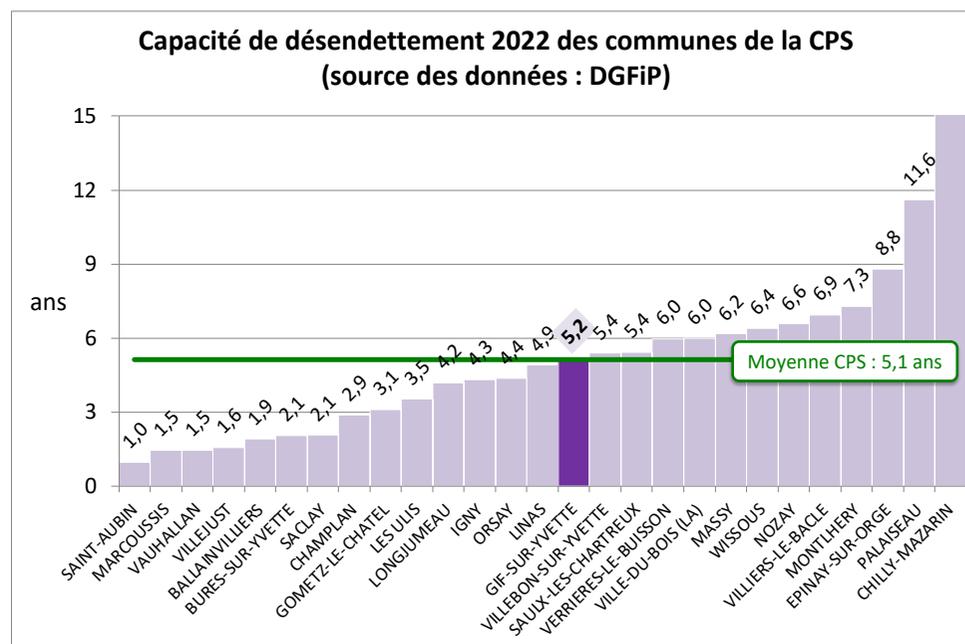
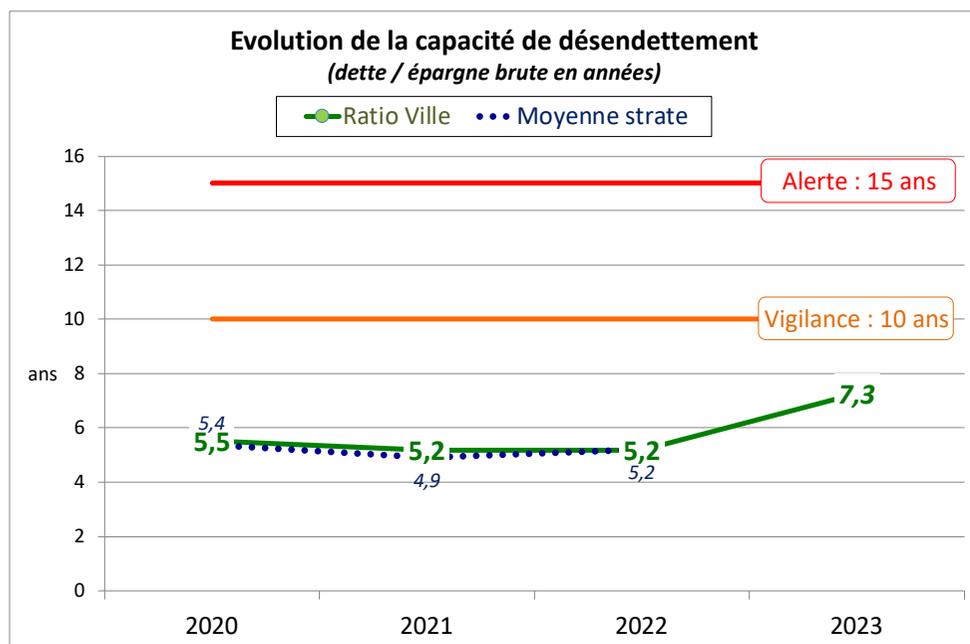


# UNE DETTE PROPORTIONNEE AUX MOYENS DE REMBOURSEMENT

✓ 28,5 M€ (dette nette) / 3,9 M€ (épargne brute) = **7,3** (haut de fourchette prévisible à ce stade de l'année).

→ il faudrait **7,3 ans** à la Ville pour se désendetter avec une épargne brute durablement équivalente à celle de 2023 → ratio satisfaisant.

✓ Les 5,2 ans de 2022 situaient Gif au voisinage de la moyenne de la strate (4,7 ans) et de celle des membres de la CPS (5,1 ans).



## POINTS SAILLANTS DE L'ANALYSE RETROSPECTIVE

- ✓ En 2023, la section de fonctionnement est le siège d'amples variations d'impact net à peu près nul sur l'épargne brute : la flambée des prix énergétiques (+1,1 M€), le repli des droits de mutation (-0,4 M€), l'augmentation des frais de personnel (+0,6 M€) et des intérêts (+0,3 M€) auront été équilibrés par la majoration de 7,1% des bases fiscales directes (+1,3 M€), le loyer de la galerie de Chevry (+0,8 M€) et l'incidence comptable du reclassement en investissement de 50% de l'attribution de compensation versée à la CPS au titre des travaux de voirie (0,4 M€).
- ✓ In fine, recettes et dépenses de fonctionnement évoluant de l'ordre de quelque 10%, l'épargne brute devrait légèrement progresser, de 3,8 à 3,9 M€ (estimation prudente à ce stade de l'année).
- ✓ A ce niveau, elle représentera 12,0% des recettes de fonctionnement nettes, un ratio satisfaisant (alerte : 7-8% / vigilance : 10-12 ans).
- ✓ L'investissement s'avère extrêmement soutenu en 2022-2023 : respectivement 23,2 et 24,8 M€ (estimation), 3 fois l'effort de communes comparables. Il est porté par 3 opérations d'envergure : la piscine de Moulon, entièrement remboursée par l'Université et l'EPA Paris-Saclay (20,2 M€ en 2 ans, 2,7 M€ restant à venir en 2024), la galerie de Chevry (10,5 M€ en 2023), la rénovation thermique de l'école du Centre (4,4 M€ sur 2 ans).
- ✓ L'encours de dette nette aura augmenté de près de 10 M€ en 2 ans, principalement du fait de l'emprunt de 10 M€ adossé à la galerie de Chevry, dont le service est couvert par le loyer.
- ✓ Le ratio de désendettement s'établira (au pire) à 7,3 ans fin 2023. C'est là encore un indicateur satisfaisant, mais qui ne saurait être franchement dégradé. La maîtrise de l'épargne, c'est-à-dire du fonctionnement, reste donc un impératif.

**PARTIE 2**  
**ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE 2024-2027**

# PRESENTATION

✓ **Objectif** : détermination d'une trajectoire financière viable à l'horizon 2027, qui préserve notamment la capacité à absorber des aléas.

✓ **Hypothèses-clefs** :

- **Inflation** : 2,5% en 2024, puis 2%/an.
- Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement nettes : **évolution comme l'inflation (sauf personnel : inflation + 1%/an) + exploitation de la piscine de Moulon à partir de fin 2024 (0,55 M€/an)**
- **Evolution des bases de taxe foncière** :
  - **Majoration forfaitaire annuelle** calée sur l'inflation N-1 selon la règle de droit commun, soit **+4,5% en 2024, +2,5% en 2025, puis +2%/an.**
  - **Variation physique** : 1,5%/an, liée au développement du Plateau.
- **Taux fiscaux stables.**
- **Droit constant** des finances locales, en particulier de la péréquation.
- **Réalisation sur 4 ans des investissements identifiables à ce jour, qui totalisent 31,8 M€ bruts, atténués par 13,8 M€ de subventions, cessions, etc..**

## INDICATEURS CIBLES DE SOLVABILITE

**Conservation des bornes prudentes (en comparaison des usages)** retenues ces dernières années, ne serait-ce qu'au regard des aléas pendants (inflation, droit financier local, ...).

✓ Taux d'épargne brute = 
$$\frac{\text{Épargne brute}}{\text{Recettes nettes de fonctionnement}}$$

- **Plancher assigné : 11%**
- Rappel : 12,0% prudemment projetés pour 2023.

✓ Capacité de désendettement = 
$$\frac{\text{Encours de dette nette}}{\text{Épargne brute}}$$

- **Plafond assigné : 8 ans**
- Rappel : 7,2 ans prudemment projetés pour 2023

## CONTEXTE MACROECONOMIQUE (RESUME)

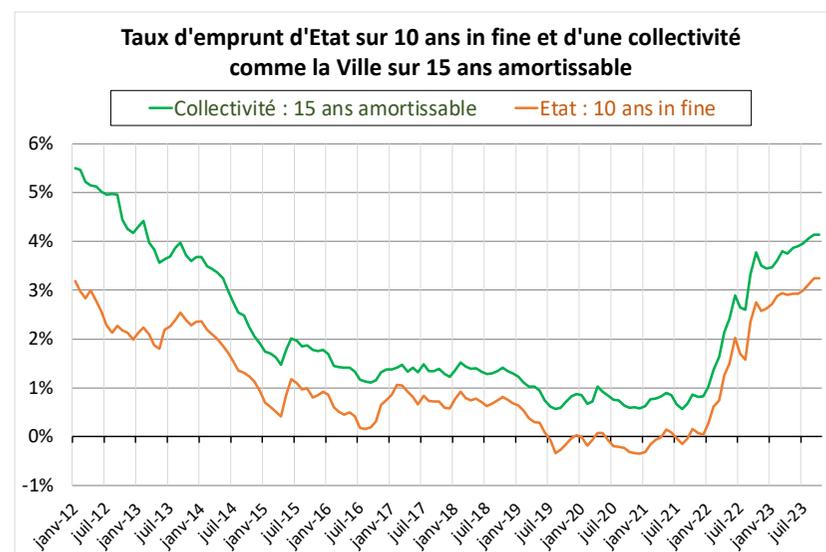
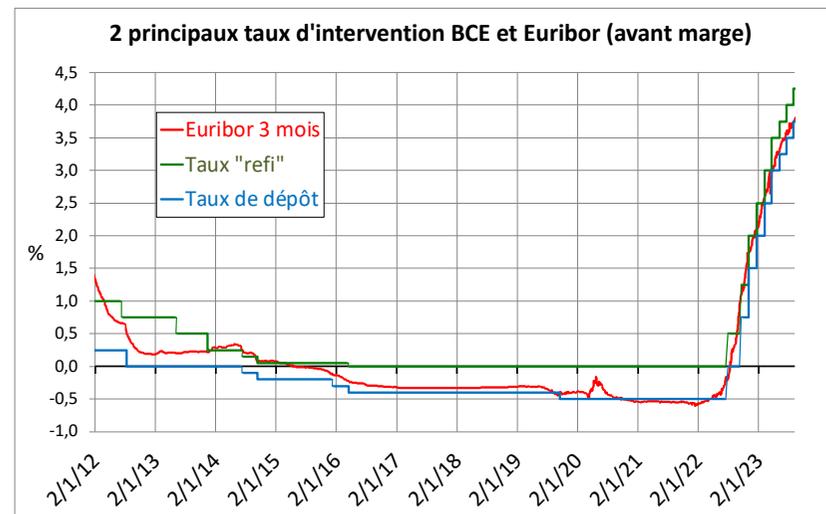
- ✓ La crise énergétique est venue entraver à partir de 2022, le rebond économique consécutif à la crise sanitaire. Si le creux d'activité de 2020 a été résorbé courant 2022, tout l'écart de croissance n'a pas été rattrapé.
  - Pour 2023 et 2024, la Banque de France anticipe une croissance « molle » de **0,9%**, dans la moyenne des prévisionnistes publics (FMI, OCDE, ...).
  - Le Gouvernement a bâti son projet de loi de finances 2024 sur un scénario plus optimiste de **1,0% en 2023 et 1,4% en 2024**. Il s'est attiré la critique du « Haut Conseil des Finances Publiques », émanation de la Cour des Comptes, chargée d'émettre un avis sur le réalisme des textes financiers.
- ✓ **L'inflation**, de son côté, devrait rester sur une pente baissière qui la ramènerait à 2,6% en 2024 après 5,8% en 2023 (Banque de France).
  - Le projet de loi de finances 2024 est établi sur des bases très voisines.
- ✓ Au-delà de 2024, Banque de France et Gouvernement divergent encore sur les perspectives de croissance : 1,3% pour la première, 1,7%/1,8% pour le second.

### **Croissance économique et inflation en France (Source Banque de France - sept23)**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>Prév 2023</b>	<b>Prév 2024</b>	<b>Prév 2025</b>
Croissance économique	-7,7%	6,4%	2,5%	<b>0,9%</b>	<b>0,9%</b>	<b>1,3%</b>
Inflation (IPCH)	0,5%	2,1%	5,9%	<b>5,8%</b>	<b>2,6%</b>	<b>1,8%</b>

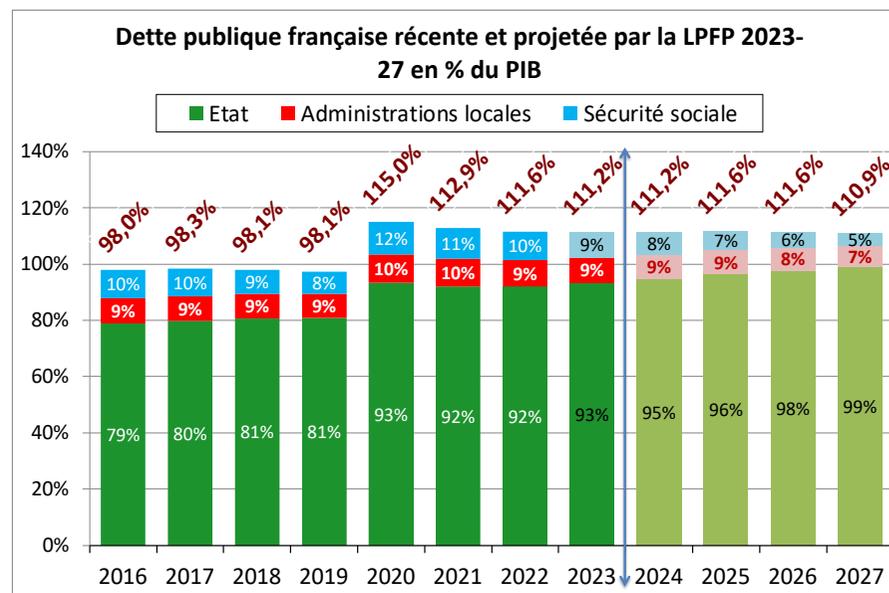
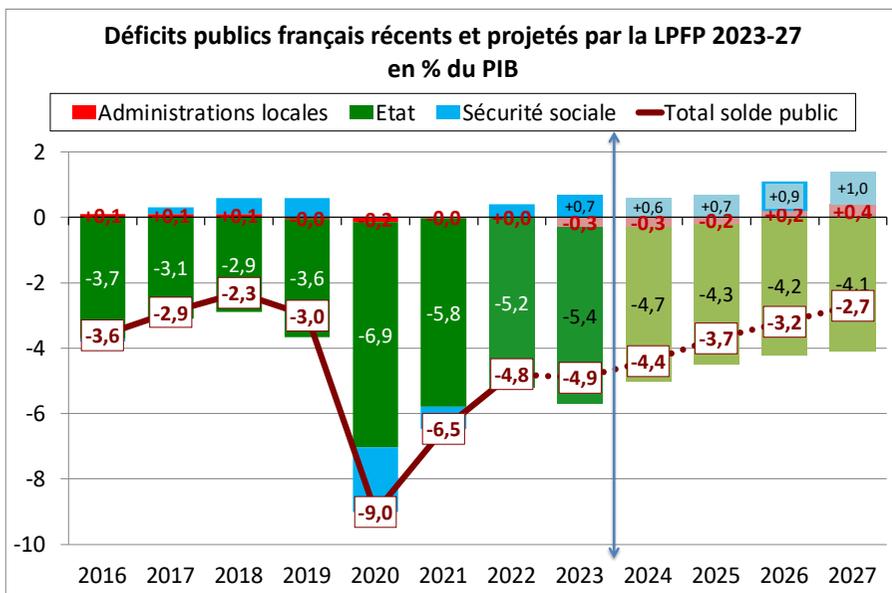
## CONTEXTE MACROECONOMIQUE (RESUME)

- ✓ La résurgence soudaine de l'inflation a poussé la BCE à réagir. Dès la mi-2022, elle a :
  - entamé un cycle de relèvement de sa fourchette de « taux directeurs », lesquels gouvernent les index interbancaires injectés dans les taux variables (« Euribor ») ; partant de -0,50%/0,00%, elle est remontée à 4,00%/4,50% en septembre 2023, laissant entendre qu'un plafond était atteint ;
  - mis fin à ses achats d'obligations (d'Etat principalement) sur création monétaire, qui exerçait une pression forte à la baisse sur les taux d'intérêt à long terme (donc les taux fixes pour les emprunteurs).
- ✓ Une collectivité de la taille et de la solvabilité de Gif obtient désormais des taux fixes d'**environ 4% à long terme (15-25 ans)** contre moins de 1% fin 2021. Jamais depuis 40 ans, un resserrement aussi rapide n'était survenu.
- ✓ Les taux variables débutent autour de 5%, avec une perspective de détente si, la désinflation aidant, la BCE rabaisse ses taux directeurs (scénario anticipé dès mi-2024).



# CONTEXTE : LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027

- ✓ En septembre 2022, le Gouvernement avait déposé **un projet de loi de programmation des finances publiques** (PLFPF) françaises pour la période 2023-2027. Celui-ci, profondément amendé par les deux assemblées, n'avait pas été au terme de son parcours parlementaire. Il a été relancé en septembre 2023. Le Gouvernement y a mis à jour ses projections macroéconomiques et substantiellement allégé les contraintes imposées aux collectivités.
- ✓ La LPFP projetée, via un ralentissement de la croissance de la dépense, un retour d'ici 2027 des déficits publics sous le seuil des 3% du PIB et un lent reflux de la dette.
  - Rappel : les règles budgétaires européennes, sous leur forme maastrichtienne, restent suspendues ; une reformulation est en cours.



# CONTEXTE : PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 (2)

- ✓ Il est attendu des administrations locales (collectivités et leurs établissements publics, Société du Grand Paris) qu'elles participent à l'assainissement des finances publiques en dégagant **un excédent budgétaire de 0,4% du PIB** en année (post-électorale) 2027.

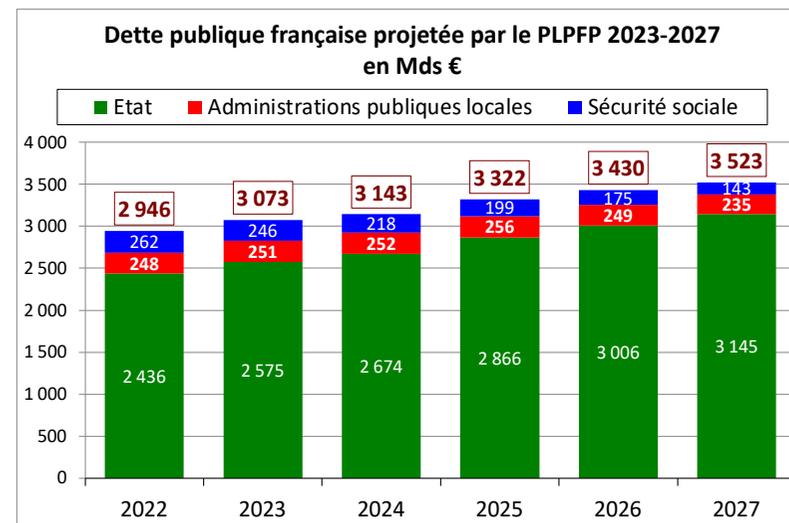
- « Excédent budgétaire » ≈ désendettement.

- ✓ Pour y parvenir, elles sont censées :

- **Contenir à l'inflation – 0,5% l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement,**
- **Comprimer leur investissement en période post-électorale (2026-2027).**

- ✓ La version 2022 du projet de loi du Gouvernement comportait un dispositif de sanction financière des grandes collectivités (DRF > 40 M€) qui ne tiendraient pas l'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement entre 2023 et 2027.

- **Ce dispositif a disparu dans la version 2023.**
- **Mais le Gouvernement programme une trajectoire de concours aux collectivités quasi-stable (hors FCTVA) qui, si elle est mise en œuvre, contraindra de fait les sections de fonctionnement locales.**



## CONTEXTE : PROJET DE LOI DE FINANCES 2024 MESURES INTERESSANT GIF : DOTATIONS (1)

- ✓ En LFI 2023, l'enveloppe de DGF du bloc communal a été pour la première fois depuis 12 ans réévaluée, à hauteur de 320 M€ (+1,7%).
  - Cette somme a couvert la revalorisation annuelle des concours de péréquation (DSU, DSR) et des dotations d'intercommunalité, ordinairement facturée aux communes les moins défavorisées, dont Gif, **via l' « écrêtement » de la dotation forfaitaire de DGF.**
  - De là la non-baisse de la DGF giffoise en 2023 (cf. supra).

"Ecrêtement" cumulatif de la DGF giffoise depuis 2015 (en k€)

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Cumul
-100	-80	-116	-61	-65	-59	-62	-75		-619

- ✓ Le PLFI 2024, dans le contexte d'inflation persistante, majore à nouveau la DGF, d'un montant de **220 M€**.
  - Le fléchage est identique à celui de 2023.
  - L'écrêtement devrait donc être une nouvelle fois effacé ou rendu négligeable (-10 k€ dans un scénario pessimiste, retenu ici).
- ✓ Au-delà de 2024, la trajectoire des concours financiers aux collectivités inscrite en LPFP 2023-2027 (cf. supra) laisse entendre un retour à la stabilité au mieux de l'enveloppe nationale de DGF, donc à un retour de l'écrêtement.

## CONTEXTE : PROJET DE LOI DE FINANCES 2024 MESURES INTERESSANT GIF : DOTATIONS (2)

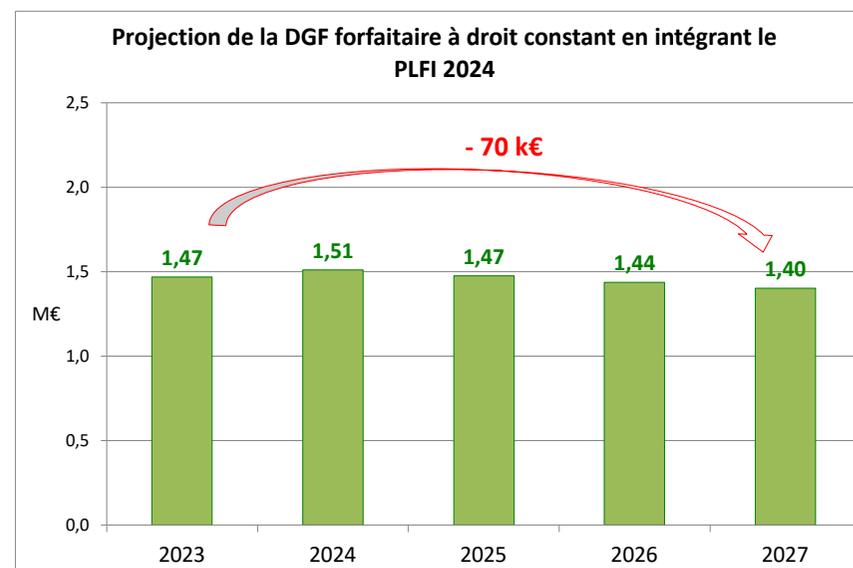
- ✓ Au sein des concours d'Etat hors DGF, des arbitrages sont opérés qui aboutissent à **ponctionner la « dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle »**.
  - DCRTP : dotation née en 2011 pour dédommager les collectivités de la perte de recettes due à la réforme fiscale d'alors (remplacement de la taxe professionnelle par des nouveaux impôts économiques locaux, transferts d'impôts entre blocs de collectivités, transferts d'impôts d'Etat aux collectivités).
  - **Gif perçoit 267 k€/an (montant figé depuis 2011).**
  
- ✓ La DCRTP, initialement conçue comme fixe, est ponctionnée depuis 2017 afin de financer la hausse d'autres concours d'Etat. Mais l'effort était jusqu'à présent concentré sur les régions et départements. Le PLFI 2024 englobe désormais le bloc communal (communes + EPCI).
  - 3 M€ seront demandés aux communes et 11 M€ aux EPCI, répartis au prorata des recettes nettes de fonctionnement.
  - Pour Gif, la ponction restera symbolique : **≈ -7 k€**.
  - Mais un processus est enclenché qui mènera possiblement un jour à l'amenuisement de cette DCRTP ...

## PROJECTION DE LA DGF GIFFOISE (DOTATION FORFAITAIRE)

- ✓ La dotation forfaitaire de DGF est projetée en considérant :
  - que l'enveloppe *nationale*, après les majorations exceptionnelles de 2023 et 2024, redeviendra stable.
    - **L'écrêtement de la dotation giffoise retrouvera alors son régime habituel**, estimé à -90 k€/an.
  - +500 habitants par an.
    - Rappel : populations officielles en décalage de 3 ans sur la réalité.
    - **A Gif : 1 habitant = 105 €** → 50/60 k€ de surplus par an.

✓ Sur ces bases, la dotation forfaitaire de DGF :

- **gagnera 40 k€ en 2024,**
- **se repliera de 110 k€ cumulés les 3 années suivantes** car l'écrêtement l'emportera sur l'effet population.



# PROJECTION DE LA DGF GIFFOISE

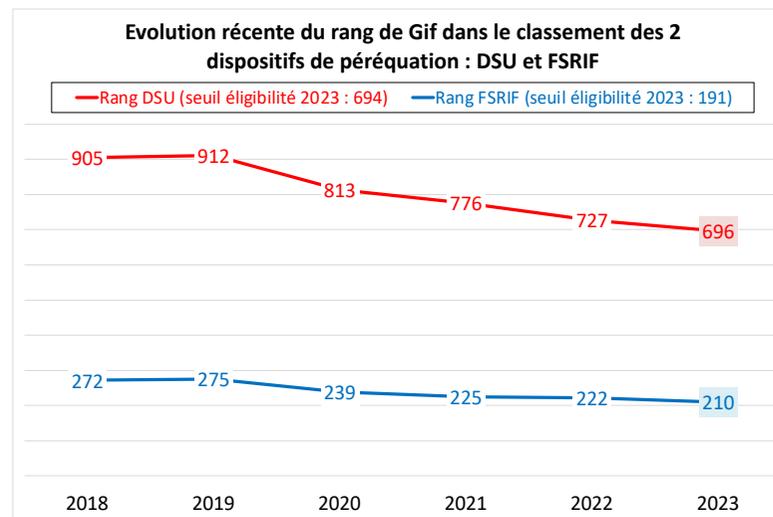
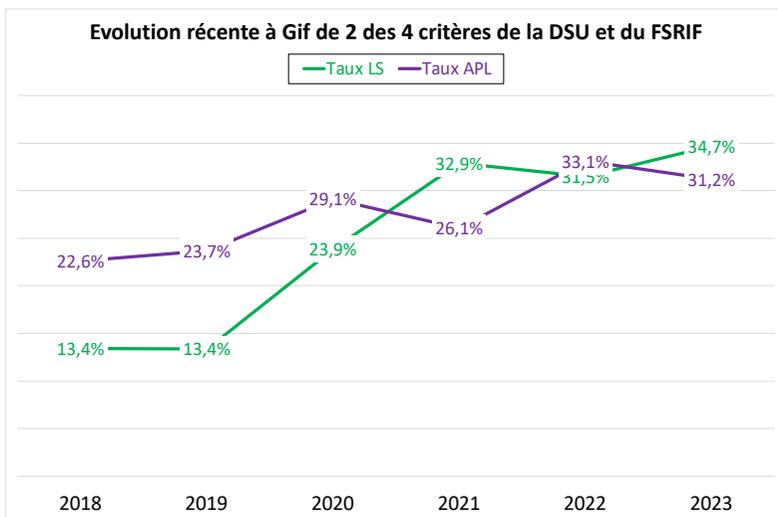
## PERSPECTIVE D'ELIGIBILITE A PLUSIEURS CONCOURS DE PEREQUATION

- ✓ 3 concours de péréquation sont visés ici.
  
- ✓ 2 dotations de péréquation « **verticale** » :
  - **La dotation de solidarité urbaine (DSU)**
    - Attribuée à 2/3 des villes > 10 000 habitants (694 en 2023), classées selon un indice synthétique mêlant : potentiel financier par habitant, revenu par habitant, % d'éligibles aux APL, % de logements sociaux.
  - **La dotation nationale de péréquation (DNP)**
    - Attribuée aux communes combinant un potentiel financier par habitant pas trop élevé et une pression fiscale pas trop modérée.
  
- ✓ 1 concours de péréquation horizontale : **le fonds de solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF)**
  - Enveloppe de 350 M€/an alimentée par les communes franciliennes de potentiel financier par habitant élevé (dont Paris : 207 M€).
  - Reversée à 50% des communes franciliennes > 5 000 habitants (191 en 2023), classées selon un indice synthétique mêlant les 3 premiers critères de la DSU.

# PROJECTION DE LA DGF GIFFOISE

## PERSPECTIVE D'ELIGIBILITE A PLUSIEURS CONCOURS DE PEREQUATION

- ✓ 2 facteurs rapprochent Gif des seuils d'éligibilité et vont continuer de jouer à moyen terme :
  - la croissance du nombre de logements sociaux (et d'APL),
  - une refonte technique des indicateurs de potentiel financier et d'effort fiscal consécutive à la suppression de la TH sur les résidences principales, étalée sur 2023-2028, qui va progressivement faire apparaître Gif comme moins favorisée.
  
- ✓ **En 2023, Gif manque de 2 rangs l'éligibilité à la DSU. Elle s'approche à 19 rangs de l'éligibilité au FSRIF.**

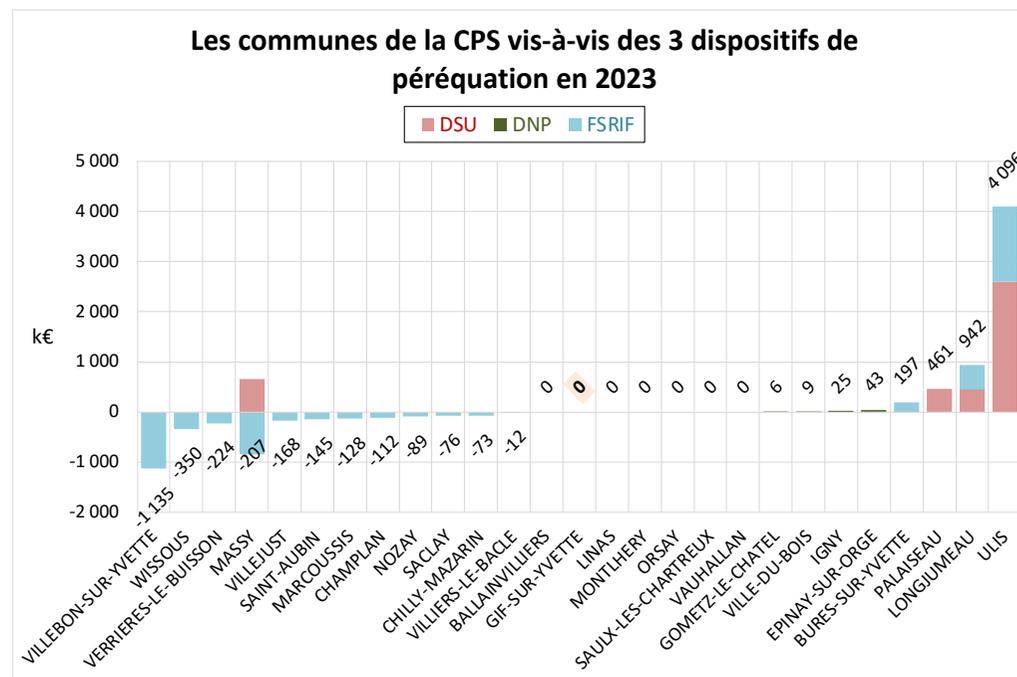


# PROJECTION DE LA DGF GIFFOISE

## PERSPECTIVE D'ELIGIBILITE A PLUSIEURS CONCOURS DE PEREQUATION

✓ Une éligibilité de Gif aux 3 concours est imaginable (probable) à *droit constant* d'ici 2027. Elle rapporterait au minimum :

- **DSU : 150 à 200 k€/an**
- **DNP : 100 k€/an**
- **FSRIF : 250 k€/an.**



✓ Ces nouvelles recettes potentielles sont par prudence **ignorées dans la prospective 2024-2027.**

## CONTEXTE : PROJET DE LOI DE FINANCES 2024 SUITE DES MESURES DIVERSES INTERESSANT GIF

- ✓ **Prorogation de l'exemption quasi-totale de taxe sur les consommations d'électricité** pour tous les consommateurs ( $\approx 33 \text{ €/MWh HT}$ ).
  - Rappel : En 2023, cette taxe (0,5 M€ à Gif) a été récupérée par l'Etat pour être agrégée à celle qu'il levait déjà lui-même → L'Etat reverse aux communes une fraction représentative de ce qu'elles percevaient en 2022, indexée sur l'inflation et la consommation locale d'électricité.
  - Conséquence : En 2024, comme en 2023, l'Etat dédommagera les collectivités une taxe ... qu'il ne percevra pas ... → quelles suites ?
  
- ✓ **Reconduction du « fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires », dit « fonds vert »**
  - Enveloppe inscrite de 2,5 Mds € (vs 2,0 Mds € en LFI 2023)
  - 20% orientés prioritairement vers **la rénovation énergétique des écoles.**
  
- ✓ **Autres concours d'Etat aux collectivités :**
  - Dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) : reconduction de l'enveloppe annuelle de 570 M€
  - Dotations titres sécurisés (DTS) : revalorisation de 52 à 100 M€.
  - « FCTVA » : réévaluation de 6,7 Mds € à 7,1 Mds € (+6%) afin notamment de financer **le retour à l'éligibilité des aménagements de terrains (stades, terrains de jeux, parcs et jardins, ...) pour les dépenses mandatées à partir de 2024.**

# HYPOTHESES DE PROSPECTIVE

## DETAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT NETTES (1)

Recette	Produit 2023	Hypothèses	Observations
Fiscalité directe	19,1 M€	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Majoration forfaitaire</u> : calée sur l'inflation N-1, soit :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>+4,5% en 2024,</b></li> <li>. <b>+2,5% en 2025,</b></li> <li>. <b>puis +2%/an.</b></li> </ul> </li> <li>- <u>Variation physique de la TFB</u> : <b>+1,5%/an</b> compte tenu du développement du Plateau de Moulon, de la compensation à 100% des exonérations de TFB, de l'arrivée de Servier et Danone (TFB ≈ 400 k€ estimés)</li> <li>- <u>Variation physique de la THRS et de la TFNB</u> : <b>0,0%/an</b></li> <li>- <u>Taux votés</u> : <b>stables</b>, pas de mise en œuvre à Gif de la majoration de TH sur les résidences secondaires (60% max).</li> <li>- <u>Rôles supplémentaires</u> : 0,25% des produits annuels</li> </ul>	<p><u>Rappel</u> : En vertu de la LFI 2022, les pertes de TFB due aux exonérations de longue durée des logements sociaux agréés entre 2021 et mi-2026 sont intégralement compensées par l'Etat pendant 10 ans. Quant au logement intermédiaire, ses exonérations de TFB ont été remplacées par des allègements d'impôts d'Etat.</p>
Droits de mutation	1,2 M€	Retour à la moyenne des 10 dernières années, soit <b>1,24 M€/an</b>	
Taxe sur l'électricité	0,6 M€	Indexion de droit sur l'inflation N-1 et la consommation locale (+1%/an estimé), soit +5,5% en 2024, +3,5% en 2025, puis +3%/an.	<u>Rappel</u> : taxe recentralisée en 2023, l'Etat reversant un produit indexé sur l'inflation N-1 et sur la consommation d'électricité locale.
Autres impôts	0,1 M€	+10 à 20 k€/an (effet taxe de séjour)	
Dotation de solidarité CPS	0,2 M€	Evolution selon l'inflation prévisionnelle	<u>Rappel</u> : La CPS redistribue aux communes 33% de la croissance de ses produits économiques depuis 2015 selon des critères de revenu par habitant (20%), de potentiel financier par habitant (20%), de nombre de logements (10%) et de croissance de la fiscalité économique (50%). Une clause de sauvegarde est prévue en cas d'épargne nette négative.
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	1,5 M€	<ul style="list-style-type: none"> <li>. <u>Effet population</u> : +500 habitants/an, en N+3 de leur présence effective --&gt; <b>+50 à 60 k€/an</b></li> <li>. <u>Effet "écrêtement"</u> :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modeste en 2024 compte tenu de la revalorisation de l'enveloppe nationale de DGF par l'Etat : <b>-10 k€</b></li> <li>- A partir de 2025 : <b>-90 k€/an cumulatifs</b></li> </ul> </li> </ul>	Cf. focus PLFI 2024
Dotation de solidarité urbaine (DSU)		Ignorée par prudence (potentiellement 150-200 k€)	En 2023, du fait de la croissance de son parc de logements sociaux, Gif ressort à 2 rangs du seuil d'éligibilité. Cf. focus ad hoc
Dotation nationale de péréquation (DNP)		Ignorée par prudence (potentiellement 100 k€)	Dotation qui dépend du potentiel financier par habitant et de l'effort fiscal. Du fait de la refonte de ces deux indicateurs, mise en œuvre de manière lissée entre 2023 et 2028, Gif devrait sous peu (re)devenir éligible à la DNP pour environ 100 k€/an.

# HYPOTHESES DE PROSPECTIVE

## DETAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT NETTES (2)

Recette	Produit 2023	Hypothèses	Observations
Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France		Ignoré par prudence (potentiellement 250 k€)	Du fait de la croissance de son parc de logements sociaux, Gif s'est rapprochée du seuil d'éligibilité. Cf. focus ad hoc
Compensations de la réforme de la taxe professionnelle	0,8 M€	. DCRTP (267 k€ en 2023) : -8 k€/an à compter de 2024, cumulatifs. . FNGIR (554 k€) stable.	Cf. focus PLFI 2024
Autres concours d'Etat	0,2 M€	- FCTVA fonctionnement : 70 k€/an en 2024-2025, puis 40 k€/an indexés sur l'inflation - Compensations fiscales indexées sur les bases correspondantes - Autres composantes : figées	Rappel : Les dépenses d'entretien de voirie, bâtiments et réseaux, bien qu'imputées en fonctionnement, sont éligibles au FCTVA.
Subventions de fonctionnement perçues	2,5 M€	-. <b>Stabilité</b> d'ensemble au niveau de 2023 . Exception : retour en rythme de croisière des subventions CAF après un pic lié aux rythmes de versements de 2,1 M€ en 2023.	
Produits de tarification	4,4 M€	Progression égale à la moitié de l'inflation en partant de la projection 2023, soit +1,25% en 2024, puis +1%/an.	
Remboursements de frais (CPS, personnel, SGP)	0,8 M€	- <u>Au périmètre 2023</u> : Indexés sur l'inflation prévisionnelle - <u>En sus à compter de 2024</u> : remboursement par l'Université de sa quote-part de la contribution au concessionnaire de la piscine du Moulon, pour 0,14 M€ en 2024, puis 0,52 M€ indexés sur l'inflation	
Loyers perçus (dont galerie commerciale Chevy)	1,7 M€	Indexation sur l'inflation prévisionnelle, soit +2,5% en 2024, puis +2%/an.	
Autres recettes courantes	0,2 M€	Indexées sur l'inflation prévisionnelle	
Attribution de compensation CPS	-0,4 M€	- <u>2024</u> : retour de -426 k€ à -24 k€ en lien avec le transfert en investissement de l'apport communal. - <u>Au-delà de 2024</u> : stabilité en l'absence de transferts de compétences.	
Prélèvement fonds de péréquation (FPIC)	-0,5 M€	Stabilité à -510 k€/an	- Enveloppe nationale stabilisée à 1 Md € - Refonte des indicateurs financiers qui devrait d'ici 2028 alléger la charge de Gif (quelques dizaines de k€) ; effet négligé ici.
Prélèvement amendes de police (IdF mobilités / Région)	-0,02 M€	Figé	

# HYPOTHESES DE PROSPECTIVE

## SYNTHESE SUR LES RECETTES NETTES DE FONCTIONNEMENT

→ Les hypothèses émises déterminent une augmentation moyenne des recettes courantes à périmètre constant de **3,0%/an en moyenne**, 0,9 point au-dessus de l'inflation moyenne projetée.

### Projection des recettes nettes de fonctionnement

Montants en M€

	2023	2024	2025	2026	2027	Δ/an
3 taxes directes (THRP, TFB, TFNB)	19,1	20,2	21,1	21,8	22,5	4,3%
Impôts indirects (dont droits de mutation)	1,9	1,9	2,0	2,0	2,1	2,7%
Dotation globale de fonctionnement	1,5	1,5	1,5	1,4	1,4	-1,2%
Compensations réforme TP (DCRTP, FNGIR)	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	-0,9%
Produits de tarification et loyers	6,1	6,2	6,3	6,4	6,4	1,3%
Remboursements de charges divers	1,3	1,5	1,9	1,9	2,0	10,7%
Subventions perçues	2,5	2,2	2,2	2,2	2,2	-2,8%
Autres recettes courantes	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	-0,6%
Prélèvement AC CPS	-0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	-51%
Prélèvements FPIC & IdF Mobilités	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	0,0%
<b>TOTAL RECETTES NETTES</b>	<b>32,8</b>	<b>34,5</b>	<b>35,8</b>	<b>36,6</b>	<b>37,4</b>	<b>3,4%</b>
Variation globale		5,3%	3,7%	2,3%	2,3%	
Variation hors remboursement Université (piscine)		4,8%	2,6%	2,3%	2,3%	<b>3,0%</b>
Rappel inflation prévisionnelle		2,5%	2,0%	2,0%	2,0%	<b>2,1%</b>

→ Une croissance des dépenses de fonctionnement au-delà de **+3,0%/an** dégradera le taux d'épargne brute et compromettra par là même les capacités à investir.

## HYPOTHESES DE PROSPECTIVE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT NETTES HORS INTERETS

### ✓ Pente générale des dépenses :

- **Personnel : Inflation + 1%**  
→ +3,5% en 2024 (17,8 M€), puis +3%/an.
- **Autres charges : Inflation + 0%**  
→ +2,5% en 2024, puis +2%/an.

### ✓ 2 exceptions :

- **Electricité, gaz** : Retour d'ici 2025 à mi-chemin des montants payés en 2022 (avant-crise) et en 2023 (crise aiguë) → **-0,55 M€ en 2 ans**.  
→ Cf. le net repli des prix de marché en 2023, mais ils demeurent au-dessus des niveaux d'avant-crise.
- **Piscine de Moulon** : Début d'exploitation fin 2024 → Règlement en année pleine de :
  - **0,52 M€<sub>2025</sub>** au titre de l'Université, charge intégralement adossée à une recette identique (cf. supra),
  - **0,55 M€<sub>2025</sub>** au titre des contraintes de service public qu'impose la Ville (périodes d'ouverture, ...).
  - NB : La participation versée au titre de l'accueil gratuit des écoliers devrait être équilibrée par les économies réalisées sur l'achat de créneaux à des piscines extérieures → non intégrée ici.

# HYPOTHESES DE PROSPECTIVE

## SYNTHESE SUR LES DEPENSES NETTES DE FONCTIONNEMENT

→ Les hypothèses émises déterminent une augmentation moyenne des dépenses courantes à périmètre constant de **2,8%/an en moyenne** :

- 0,9 point au-dessus de l'inflation moyenne projetée,
- un rythme proche de celui des recettes de fonctionnement (+3,0%/an)

### Projection des dépenses nettes de fonctionnement hors intérêts

<i>Montants en M€</i>	2023	2024	2025	2026	2027	Δ/an
Personnel	17,2	17,8	18,3	18,9	19,5	3,1%
Electricité & gaz	1,9	1,6	1,3	1,4	1,4	-7,2%
Autres achats	7,2	7,4	7,5	7,7	7,8	2,1%
Subventions	1,8	1,8	1,8	1,8	1,9	1,5%
DSP piscine de Moulon	0,0	0,3	1,1	1,1	1,1	NC
Autres charges	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	2,1%
<b>TOTAL DEPENSES NETTES</b>	<b>28,3</b>	<b>29,1</b>	<b>30,4</b>	<b>31,2</b>	<b>32,0</b>	<b>3,1%</b>
<i>Variation globale</i>		2,9%	4,2%	2,6%	2,6%	
<i>Variation hors part Université de la piscine</i>		2,4%	3,0%	2,6%	2,6%	<b>2,6%</b>
<i>Rappel inflation prévisionnelle</i>		2,5%	2,0%	2,0%	2,0%	<b>2,1%</b>

# HYPOTHESES DE PROSPECTIVE

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT NETTES HORS INTERETS : DETAIL

Dépense	CA anticipé 2023	Hypothèses
Personnel (012)	17,2 M€	<p>- <b>2024 : 17,8 M€, soit +3,5%</b>, intégrant l'effet en année pleine de la hausse du point d'indice de juillet 2023 (+1,5%) et les autres mesures salariales nationales</p> <p>- <b>Au-delà de 2024</b> : indexation sur l'inflation 1%, soit <b>+3%/an.</b></p>
Electricité & gaz (011)	1,9 M€	<p>- <b>Retour linéaire en 2 ans (2024-2025) à mi-chemin des montants d'avant crise (0,80 M€ en 2022) et de crise (1,87 M€ en 2023).</b></p> <p>- <b>Soit un repli à 1,61 M€ en 2024, 1,34 en 2025, puis indexation inflation.</b></p>
Achats hors électricité & gaz (011)	7,2 M€	Indexation d'ensemble sur l'inflation, soit <b>+2,5% en 2024, puis +2,0%/an.</b>
Subventions hors Piscine de Moulon	1,8 M€	Indexation d'ensemble sur l'inflation, soit <b>+2,5% en 2024, puis +2,0%/an.</b>
Exploitation Piscine de Moulon		<p>- <u>Part Université</u> : 0,14 M€ en 2024, 0,52 M€ en 2025, puis indexation inflation (strictement couverte par un remboursement en recettes).</p> <p>- <b>Part Ville - sujétions de service public : 0,15 M€ en 2024, 0,55 M€ en 2025, puis indexation inflation.</b></p> <p>- <u>Part Ville - accueil écoles</u> : intégrée au budget scolaire (chapitre 011) à montant global inchangé (substitution piscine des Ulis)</p>
Autres charges (élus, non-valeurs, ...)	0,3 M€	Indexation sur l'inflation

# HYPOTHESES DE PROSPECTIVE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024-2027

## Programmation des investissements 2024-2027

Montants en k€

	2024	2025	2026	2027	Total
Urbanisme / foncier / aménagement	150	150	150	100	<b>550</b>
Informatique	250	250	250	250	<b>1 000</b>
Acquisitions et divers	350	350	350	350	<b>1 400</b>
Parc CNRS		285			<b>285</b>
Fonds de concours CPS : médiathèque	673	1 122			<b>1 795</b>
Fonds de concours CPS : voirie	800	800	800	800	<b>3 200</b>
AC d'investissement CPS : voirie & eaux pluviales	881	881	881	881	<b>3 523</b>
<b>Sous-total acquisitions &amp; divers</b>	<b>3 104</b>	<b>3 838</b>	<b>2 431</b>	<b>2 381</b>	<b>11 753</b>
Travaux bâtiments	1 100	1 100	1 100	1 100	<b>4 400</b>
Travaux espaces publics non transférés	1 000	1 000	1 000	1 000	<b>4 000</b>
Vidéoprotection	100				<b>100</b>
Aires de jeux & sport / piste d'athlétisme		300			<b>300</b>
Tranformateur électrique avenue de la Terrasse	160				<b>160</b>
Menuiseries extérieures écoles (Neuveries en 2024)	650				<b>650</b>
Réfection école Plaine		300			<b>300</b>
Bergeries château de Belleville	150				<b>150</b>
Nouveau CTM	1 800	1 400			<b>3 200</b>
Services municipaux 9 square de la Mairie / 10 allée du Parc	1 000	1 600			<b>2 600</b>
Local Archives			500		<b>500</b>
Rénovation école de l'Abbaye	360				<b>360</b>
Caserne de la Gendarmerie Gif Vallée*	100				<b>100</b>
Piscine de Moulon	2 750				<b>2 750</b>
Restructuration Ecole de Courcelle : études, trvx préparatoires*	500				<b>500</b>
<b>Sous-total travaux</b>	<b>9 670</b>	<b>5 700</b>	<b>2 600</b>	<b>2 100</b>	<b>20 070</b>
<b>TOTAL EQUIPEMENT</b>	<b>12 774</b>	<b>9 538</b>	<b>5 031</b>	<b>4 481</b>	<b>31 823</b>

**8,0 M€/an moyens**

**Opérations *identifiées***  
**= 31,8 M€ sur 4 ans**  
 → Soit un rythme moyen de **8,0 M€/an.**

\* Opérations en l'état de projet pour lesquelles seuls ont été portés les crédits des études en 2024

# HYPOTHESES DE LA PROSPECTIVE RECETTES DEFINITIVES

## Prévisions de recettes définitives d'investissement 2024-2027

Montants en k€

	2024	2025	2026	2027	Total
Cession : fin de bail Gendarmerie Centre Gif (2 phases)	1 900	2 500			4 400
Cession : projet immobilier Rougemont			2 500		2 500
Cessions biens sans maître	350				350
FCTVA sur investissements éligibles n-1 (16,404%)	670	1 234	1 033	525	3 462
Département - ENS		142			142
CPS : fonds de soutien aux communes	420				420
Département - contrat de partenariat	500	1 078			1 578
Etat : DSIL & fonds vert	400	250	250	250	1 150
Autres subventions	100	100	100	100	400
Recettes diverses (TAM, ...)	100	100	100	100	400
<b>TOTAL RECETTES DEFINITIVES</b>	<b>4 440</b>	<b>5 403</b>	<b>3 983</b>	<b>975</b>	<b>14 802</b>

3,7 M€/an moyens

**Total identifié = 14,8  
M€ sur 4 ans**

→ Soit un rythme  
moyen de **3,7 M€/an.**

→ Investissement identifié net à financer sur 4 ans =  $31,8 - 14,8 = 17 \text{ M€}$

→ soit **4,3 M€/an moyens.**

- A financer via l'épargne et, si elle ne suffit pas, l'endettement.

# HYPOTHESES DE LA PROSPECTIVE DETTE

- ✓ **Annuités nettes sur la dette en place fin 2023** connues avec précision (aux fluctuations près des taux variables, a priori modiques) :

## **Service net de la dette en place fin 2023**

Montants en M€	2023	2024	2025	2026	2027
Capital brut	3,4	2,6	2,6	2,5	2,5
<i>Capital pris en charge par la CPS</i>	<i>-0,2</i>	<i>-0,1</i>	<i>-0,1</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
Intérêts bruts	0,5	0,6	0,6	0,5	0,4
<i>Intérêts pris en charge par la CPS</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
<b>Annuité nette des remboursements CPS</b>	<b>3,9</b>	<b>3,1</b>	<b>3,1</b>	<b>3,0</b>	<b>2,9</b>

- ✓ **Emprunts nouveaux :**

- Calibrés afin d'équilibrer les comptes prévisionnels.
- Durée moyenne de 15 ans.
- Taux d'intérêt :
  - En 2024 : **2,5%** moyens pondérés dans la mesure où 3 M€ à taux fixe 1,08% restent à mobiliser sur le contrat Crédit agricole signé début 2022.
  - De 2025 à 2027 : **4,0%** moyens (niveau actuel).

# RESULTATS EPARGNE BRUTE

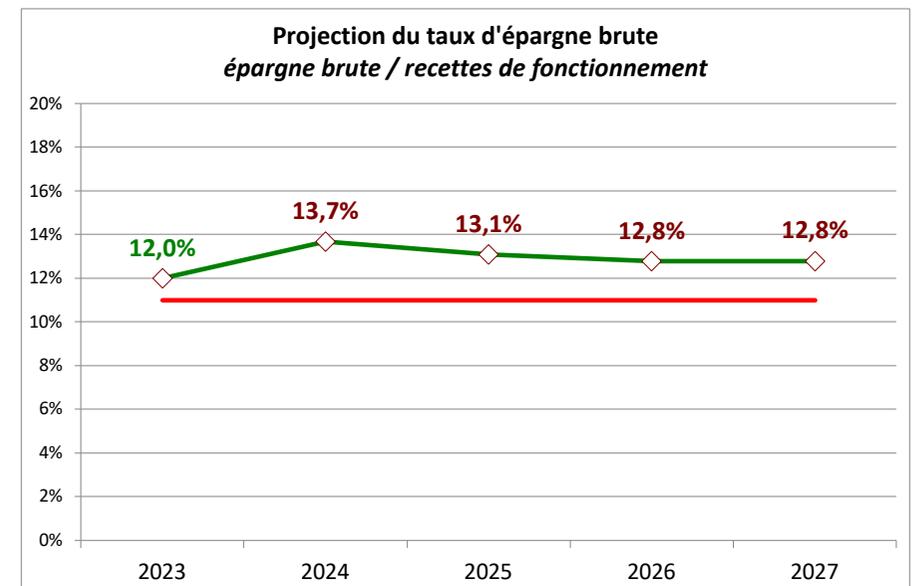
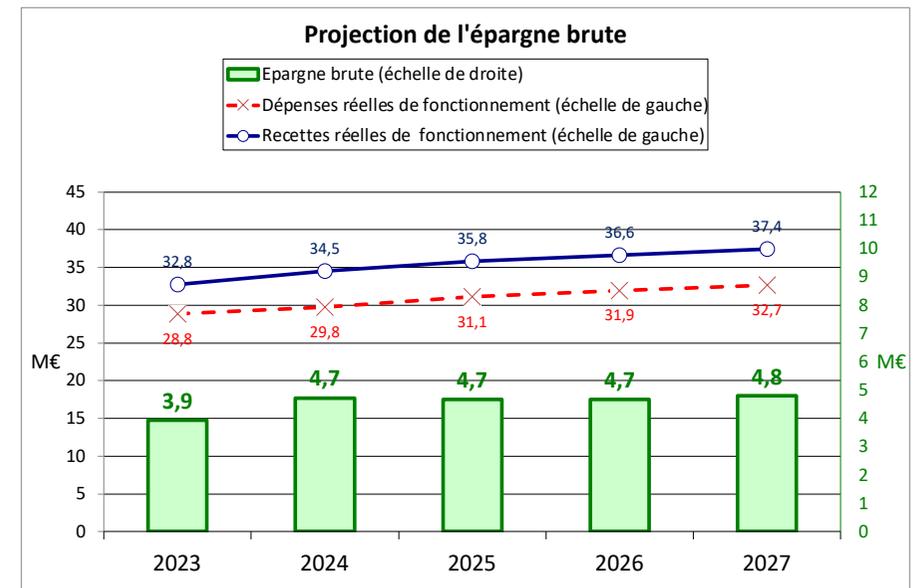
## ✓ 2024 : Appréciation de l'épargne brute de +0,8 M€ permise par :

- une majoration forfaitaire des bases fiscales directes estimée à 4,5%, taux nettement supérieur à l'inflation qui régit les dépenses (2,5%) ;
- le reflux des prix énergétiques (-0,3 M€),
- le basculement en investissement des 50% d'AC équipement voirie subsistant en fonctionnement en 2023 (0,4 M€).

## ✓ 2025-2027 : Stabilité tendancielle de l'épargne brute autour de 4,7 M€.

- La charge d'exploitation de la Piscine de Moulon (0,55 M€) est équilibrée par la poursuite de la désinflation énergétique et par la dynamique des bases fiscales..

✓ **Taux d'épargne qui reste à bonne distance du (prudent) seuil de 11%.**



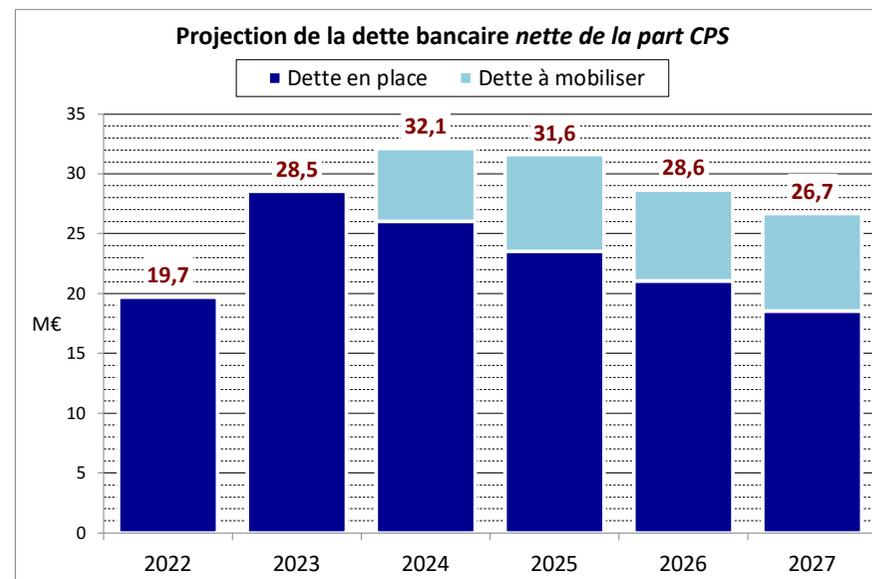
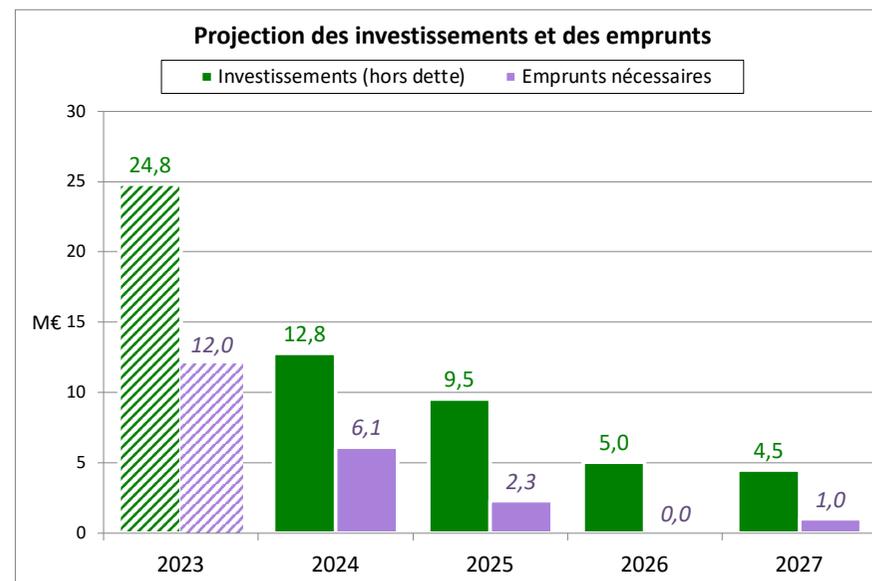
# RESULTATS INVESTISSEMENT ET DETTE

✓ Une dizaine de M€ d'emprunts seraient à prévoir au cours des 4 années à venir.

■ 30% des investissements.

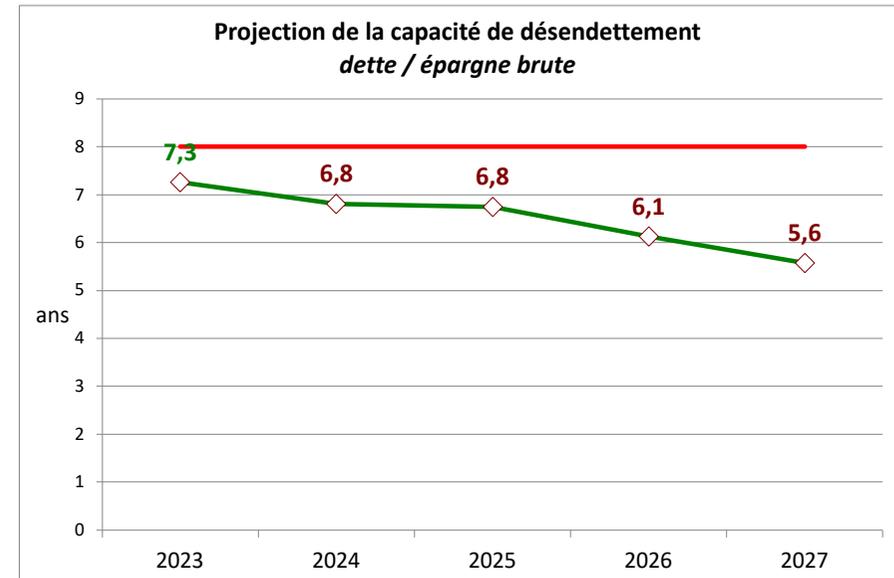
✓ **Volume d'emprunt inférieur aux remboursements de dette.**

→ **Conséquence** : Après un pic à 32 M€ fin 2024, la dette reculerait → 27 M€ en 2027.



# RESULTATS SOLVABILITE

- ✓ La solvabilité bénéficie du désendettement et de l'amélioration de l'épargne brute.
- ✓ Le ratio de désendettement se renforce continûment, passant de 7,3 ans en 2023 à 5,6 ans en 2027.



## Conclusion

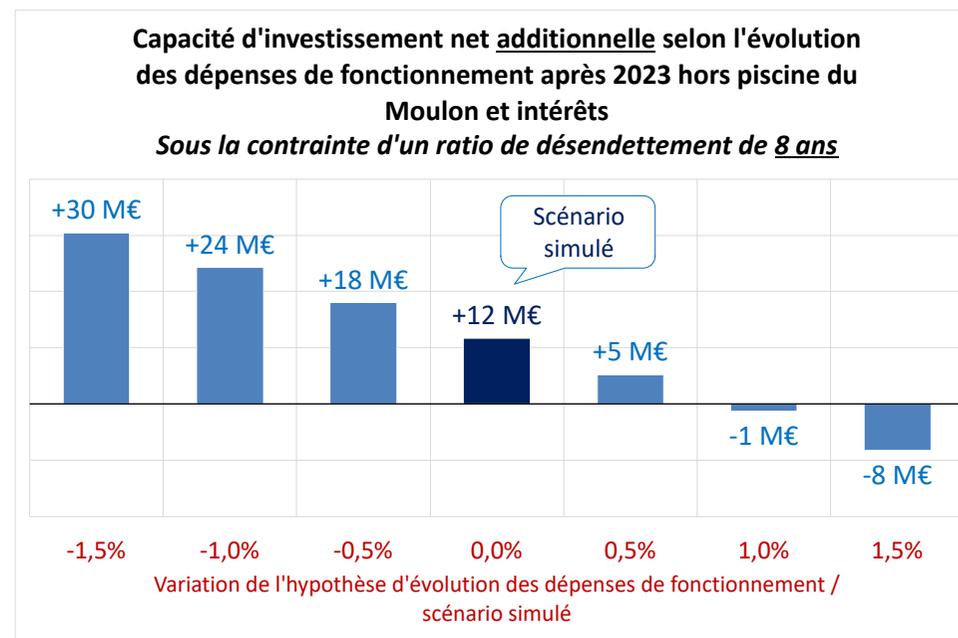
Sur la base des hypothèses émises, en particulier la stricte maîtrise du fonctionnement (personnel : 1% en sus de l'inflation, autres : inflation) hors effets particuliers (énergie, piscine), le PPI projeté est soutenable.

Des marges d'endettement, donc d'investissement supplémentaires, se font même jour au regard d'un ratio de désendettement en régulière amélioration.

# ANALYSES DE SENSIBILITE

## INCIDENCE D'UNE VARIATION DE L'HYPOTHESE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- ✓ La capacité additionnelle d'investissement est valorisée sous la contrainte d'un ratio de désendettement plafond de 8 ans.
- ✓ Dans le cadre du scénario simulé, 12 M€ nets pourraient être ajoutés.
- ✓ Mais, si les dépenses de fonctionnement évoluaient 1 point plus vite que simulé, le PPI serait à peine réalisable.



# OBJECTIFS FINANCIERS CONSOLIDES (OBLIGATION POSEE PAR LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027)

LPFP 2023-2027 : « À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement. Ces éléments sont présentés, d'une part, pour les budgets principaux et, d'autre part, pour chacun des budgets annexes. »

→ Tableau issu de l'analyse prospective :

## Objectifs financiers de la Ville de Gif-sur-Yvette

Montants en M€	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement*	28,6	29,5	30,8	31,6	32,4
Variation		3,3%	4,5%	2,6%	2,3%

\* Définition : Solde des flux réels débiteurs et créditeurs des comptes de la classe 6

NB : La prévision d'un taux de croissance des DRF supérieur à l'objectif national édicté par la LPFP - inflation - 0,5% - doit être reliée au développement de la Ville (population nouvelle, équipements nouveaux).

## SYNTHESE DE L'ANALYSE PROSPECTIVE 2023-2027 (1)

- ✓ **Le scénario de base de la prospective financière 2023-2027 repose sur les principales hypothèses suivantes :**
  - **Inflation revenant de 4,5% en 2023 à 2,5% en 2024, puis 2%/an.**
  - **Evolution annuelle des dépenses de fonctionnement hors intérêts :**
    - **Personnel : Inflation + 1%**
    - **Autres charges : Inflation, à 2 exceptions près, ci-dessous.**
    - **Contribution nette à la DSP de la piscine de Moulon en sus, pour 0,55 M€<sub>2025</sub>**
    - **Facture énergétique : Retour en 2 ans au niveau moyen de 2022 (avant-crise) et 2023 (crise aiguë), soit -0,55 M€.**
  - **Programme d'opérations identifiées en investissement : 31,8 M€ bruts atténués par 14,8 M€ de recettes définitives → 17,0 M€ nets à financer.**
- ✓ **A taux fiscaux stabilisés, les recettes de fonctionnement nettes, pourraient évoluer de 3,0%/an (hors remboursement par l'Université de sa part d'exploitation de la piscine).**
- ✓ **Les bornes de solvabilité retenues demeurent prudentes :**
  - **un taux d'épargne brute plancher de 11% (alerte couramment admise : 7-8%)**
  - **un ratio de désendettement plafond de 8 ans (alerte : 15 ans).**
- ✓ **La trajectoire financière projetée respecte ce cadre :**
  - **le taux d'épargne brute (12,0% mini en 2023) s'installe autour de 13%,**
  - **le ratio de désendettement (7,3 ans maxi en 2023) revient à 6,6 ans.**
- ✓ **Le PPI simulé s'avère donc supportable. 12 M€ d'investissements nets pourraient même être ajoutés d'ici 2027 sous la contrainte du ratio de désendettement plafond de 8 ans.**
- ✓ **Toutefois, il faut avoir conscience du caractère crucial de l'hypothèse de dépenses de fonctionnement. Si elles devaient évoluer 1 point plus vite que projeté, le PPI identifié serait à peine finançable, sans marge résiduelle.**

# ANNEXE

## COMPTES DETAILLES DU SCENARIO DE BASE DE PROSPECTIVE

### Fonctionnement

Montants en M€

	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Recettes réelles de fonctionnement nettes</b>	<b>32,8</b>	<b>34,5</b>	<b>35,8</b>	<b>36,6</b>	<b>37,4</b>
Fiscalité	20,9	22,2	23,0	23,8	24,6
dont 3 taxes : TH, TFB, TFNB	19,1	20,2	21,1	21,8	22,5
dont droits de mutation	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
dont autres	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8
Concours d'Etat & compensations réforme TP	2,5	2,6	2,5	2,4	2,4
dont DGF	1,5	1,5	1,5	1,4	1,4
dont compensations réforme TP	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
dont compensations fiscales et dotations diverses	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Autres recettes courantes	10,3	10,3	10,8	10,9	11,0
dont subventions et participations	2,5	2,2	2,2	2,2	2,2
dont produits de tarification	4,4	4,5	4,5	4,6	4,6
dont loyers	1,7	1,7	1,8	1,8	1,8
dont remboursements de charges	1,3	1,5	1,9	1,9	2,0
dont autres	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Prélèvement sur recettes	-1,0	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6
dont FPIC	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5
dont attribution de compensation CPS	-0,4	0,0	0,0	0,0	0,0
dont divers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Dépenses réelles de gestion courantes</b>	<b>28,3</b>	<b>29,1</b>	<b>30,4</b>	<b>31,2</b>	<b>32,0</b>
Personnel (012)	17,2	17,8	18,3	18,9	19,5
Electricité, gaz	1,9	1,6	1,3	1,4	1,4
Autres achats (011)	7,2	7,4	7,5	7,7	7,8
Piscine de Moulon (2 parts)	0,0	0,3	1,1	1,1	1,1
Autres subventions & participations	1,8	1,8	1,8	1,8	1,9
Autres dépenses de gestion	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
<b>Epargne de gestion</b>	<b>4,4</b>	<b>5,3</b>	<b>5,4</b>	<b>5,4</b>	<b>5,5</b>
Frais financiers nets remboursements CPS	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7
<b>Épargne brute</b>	<b>3,9</b>	<b>4,7</b>	<b>4,7</b>	<b>4,7</b>	<b>4,8</b>

### Investissement et ratios cibles

Montants en M€

	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>28,0</b>	<b>15,3</b>	<b>12,4</b>	<b>8,0</b>	<b>7,4</b>
Capital des emprunts net remboursements CPS	3,2	2,5	2,9	3,0	3,0
Investissements hors dette	24,8	12,8	9,5	5,0	4,5
<b>Recettes définitives d'investissement</b>	<b>4,3</b>	<b>4,4</b>	<b>5,4</b>	<b>4,0</b>	<b>1,0</b>
FCTVA	1,4	0,7	1,2	1,0	0,5
Cessions	0,0	2,3	2,5	2,5	0,0
Subventions & divers	2,9	1,5	1,7	0,5	0,5
<b>Emprunt</b>	<b>12,0</b>	<b>6,1</b>	<b>2,3</b>	<b>0,0</b>	<b>1,0</b>
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>-7,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,7</b>	<b>-0,7</b>
<b>DETTE FINANCIERE NETTE</b>	<b>28,5</b>	<b>32,1</b>	<b>31,6</b>	<b>28,6</b>	<b>26,7</b>
<b>TAUX D'EPARGNE BRUTE</b>	<b>12,0%</b>	<b>13,7%</b>	<b>13,1%</b>	<b>12,8%</b>	<b>12,8%</b>
<b>CAPACITE DE DESENETTEMENT</b>	<b>7,3 ans</b>	<b>6,8 ans</b>	<b>6,8 ans</b>	<b>6,1 ans</b>	<b>5,6 ans</b>